

Situation professionnelle des avocats après le confinement

Observatoire national
de la profession d'avocat

SONDAGE
COVID-19
N°2

2^{ème} Sondage Covid-19

Situation professionnelle des avocats après le confinement

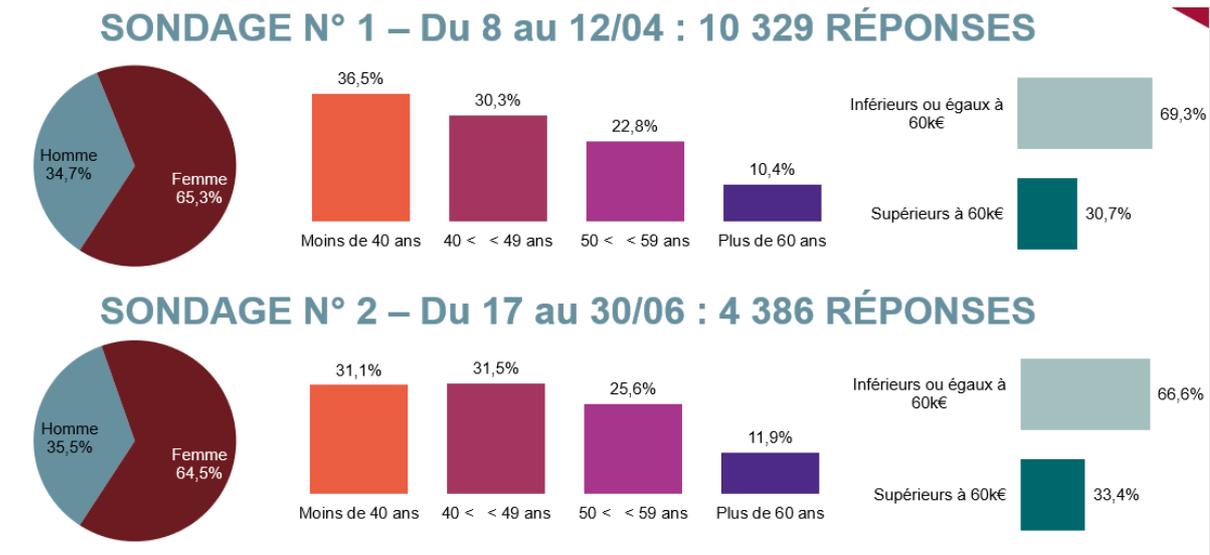
Sommaire

Méthodologie	p. 5
Administration	
Profil des répondants	
Synthèse	p. 8
Rapport complet	p.10
Etat financier des cabinets, mesures prises et aides demandées	p.10
Mise en œuvre du déconfinement	p.33
Modalités de fonctionnement durant le confinement	p.36
Difficultés et priorités	p.37
Renseignements signalétiques	p.42
Annexes	p.47
Détail des barreaux ayant répondu	
Détail questions communes aux deux sondages	

Méthodologie

Administration : questionnaire administré en ligne, du mercredi 17 juin au mardi 30 juin minuit. Il y a eu 4386 réponses.

Profil des répondants : Il y a peu de différences de distribution de l'échantillon par rapport au 1^{er} sondage.



Une majorité de femmes ont répondu (+8 pts par rapport au taux représentatif de la profession), surtout les avocats exerçant en mode individuel dont on sait qu'ils sont les plus fragiles en temps de crise. Les collaborateurs libéraux ont peu répondu au sondage. La répartition géographique s'effectue sur l'ensemble du territoire y compris l'Outremer, mais avec une faible participation du barreau de Paris par rapport à son poids démographique. 62 % des participants ont moins de 50 ans sachant que la moyenne d'âge dans la profession est de 45 ans. La répartition par tranches d'âge semble correcte compte tenu des informations statistiques connues aujourd'hui sur ce sujet.

La répartition de la clientèle entre particuliers, entreprises, administrations est aussi cohérente avec les informations connues à ce jour.

Taux féminisation	H : 35 % F : 65 % (Contre 57 % en moyenne nationale) Même répartition entre le premier sondage et le deuxième.
Modes d'exercice	53 % individuels (+17 pts - sur-représentation, moyenne nationale 36 % du barreau français) 17 % collab (-12 pt sous représentés, moyenne nationale 29 % du barreau français) 29 % associés (30 % du barreau français) 1 % salariés (sous représentés – ils représentent 4 %)

	<p>Si les taux de participation des avocats individuels et des salariés sont stables entre le 1^{er} sondage et le 2^{ème}, on note dans la répartition par modes d'exercice, un taux de participation légèrement plus important des associés de structure au 2^{ème} sondage et inversement un taux inférieur de participation des collaborateurs libéraux (d'un peu plus de 2 points).</p>
Age	<p>31 % de moins de 40 ans (31 % au 1^{er} sondage) 31 % ont entre 40 et 49 ans (comparable au 1^{er} sondage) 26 % ont entre 50 et 59 ans (23 % au 1^{er} sondage)</p> <p>Et 12 % plus de 60 ans (vs 10 % au 1^{er} sondage)</p> <p>L'échantillon de ce 2^{ème} sondage est constitué d'avocats ayant d'avantage d'expérience que lors du 1^{er} sondage, ce qui est logique compte tenu du taux de participation des associés de structure plus élevé.</p>
Revenus	<p>67 % des répondants ont des revenus inférieurs à 60.000 euros Ce taux était de 69 % au 1^{er} sondage</p>
Fiscalité des cabinets	<p>82 % sont au régime BNC et 17,5 % à l'IS Au 1^{er} sondage le taux des avocats au régime des BNC était de 85 %</p>
Répartition géographique	<p>Presque tous les barreaux sont représentés y compris les barreaux ultramarins, à l'exception des barreaux suivants : Ariège, Alpes de Haute-Provence, Avesnes sur Helpe, Cambrai, Saint Gaudens.</p> <p>Le barreau de Paris avec 32,5 % des répondants est sous-représenté (-10 pts) mais la participation des avocats de ce barreau est meilleure que lors du 1^{er} sondage (+ 3 points) Mis à part les barreaux de Rouen, Strasbourg, Toulouse dans lesquels on constate une baisse de participation lors du 2^{ème} sondage, pour les autres la participation est comparable.</p>
Nature de l'activité	<p>Exclusivement judiciaire 32 % (-5 pts) Dominante judiciaire 34 % (+1 pt) Parité juridique/judiciaire 16 % (+1,5 %) Dominante conseil 11 % Exclusivement conseil 6,2 %</p> <p>Entre les deux sondages la répartition de l'activité s'est déporté du judiciaire vers le conseil ; la perte d'activité exclusivement judiciaire se répartissant vers les 4 autres propositions intégrant une part de conseil plus importante. Voir ci-après le graphique.</p>
Taille des cabinets	<p>41 % des cabinets ont 1 avocat 36 % de 1 à 4 avocats 15 % de 5 à 10 avocats 5 % de 11 à 30 avocats 4 % plus de 30 avocats</p>

	<p>La distribution de l'échantillon par taille de cabinet (y compris les collaborateurs) s'établit de la même façon au 1^{er} sondage et au 2^{ème}</p>
Marchés	<p>69 % des répondants adressent les particuliers 49 % les entreprises 25 % le secteur aidé 16 % les institutionnels 6 % les administrations (Plusieurs combinaisons possibles de clientèle)</p> <p>La distribution de l'échantillon par taille de cabinet (y compris les collaborateurs) s'établit de la même façon au 1^{er} sondage et au 2^{ème}</p>

Synthèse

Interrogés environ un mois après la fin du confinement les avocats témoignent d'une activité réduite basée sur des dossiers souvent anciens. Bien qu'ils relèvent un certain nombre de difficultés dans les activités judiciaires, ils manifestent un niveau de confiance supérieur à celui du premier sondage.

Activité

L'activité professionnelle des cabinets est réduite de moitié ou davantage pour un avocat sur deux ayant répondu à l'enquête (55 %) ; pour un peu plus d'un avocat sur cinq (22,5 %) elle est réduite à 75 % et elle est normale pour 1 avocat sur 5 (20 %).

41 % des collaborateurs libéraux déclarent que l'activité liée à la clientèle des cabinets est normale, 31 % déclarent que cette activité est réduite de moitié ou davantage, 17 % qu'elle est réduite à 75 %.

30 % des collaborateurs libéraux déclarent que l'activité liée à leur clientèle personnelle est normale, 29 % qu'elle est réduite de la moitié ou davantage et 13 % qu'elle est réduite à 75 %. Enfin 10 % qu'elle est arrêtée définitivement et 14 % qu'elle est arrêtée temporairement.

Nature de l'activité

37 % des cabinets déclarent que leur activité repose sur des dossiers anciens et 56 % sur un mix de dossiers anciens et nouveaux, pour seulement 3 % elle est constituée de nouveaux dossiers. Cette faiblesse des nouveaux dossiers est identifiée comme une difficulté à laquelle sont confrontés les avocats.

La situation est à peu de choses près, la même pour les collaborateurs libéraux : pour 36 % des collaborateurs l'activité repose exclusivement sur des dossiers anciens et pour 60 % elle repose sur un mix de dossiers anciens et nouveaux ; pour 4,5 % elle est générée par de nouveaux dossiers.

Collaborateurs et salariés

En ce qui concerne les cabinets (associés et individuels) la première remarque est le nombre important de cabinets qui déclarent ne pas avoir de salariés (60 %) ou de collaborateurs libéraux (72 %).

Et quand ils en ont l'effectif est réduit.

Parmi les cabinets concernés par la collaboration, 80 % déclarent avoir maintenu la rétrocession de leurs collaborateurs et 39 % avoir mis en place le télétravail ou le travail à domicile, 5,6 % ont révisé la rétrocession, 4 % ont décalé le paiement de la rétrocession.

Ces chiffres diffèrent sensiblement des résultats obtenus dans le volet collaborateurs de l'étude. Ainsi,

59 % des collaborateurs libéraux déclarent que leur rétrocession a été maintenue intégralement, ce qui fait 21 points d'écart avec les cabinets et 45 % disent avoir pratiqué le télétravail/travail à domicile. On ne peut pas écarter que la sous-représentation des collaborateurs dans l'échantillon ait un impact sur ce résultat, mais en parallèle la participation des cabinets est assez faible

En ce qui concerne les cabinets qui emploient des salariés (y compris des avocats), 40 % des cabinets de l'échantillon sont dans ce cas, 60 % ont recouru au chômage partiel et 35 % au télétravail/travail à domicile.

Charges et trésorerie

Concernant la trésorerie des cabinets, le premier élément impactant par ordre d'importance est la baisse d'activité durant le confinement, vient en second les charges incompressibles et troisièmement la difficulté à recouvrer les honoraires.

65 % des répondants déclarent avoir réglé en totalité leurs charges sociales (URSSAF, CNBF) hors reports automatiques, 15 % de l'avoir fait partiellement et 20 % n'en avoir payé aucune.

84 % sont à jour de leur paiement de TVA

81 % sont à jour des paiements de leur IR

67 % sont à jour du paiement des charges liées au locaux du cabinet

65 % sont à jour du paiement de leurs fournisseurs 74 % sont à jour du paiement des charges ordinales et institutionnelles

Aides obtenues et mesures prises

52 % ont obtenu le fonds de solidarité de l'Etat

30 % ont obtenu un PGE

28 % ont obtenu le report et l'étalement de leurs mensualités de crédit

20 % ont obtenu des indemnités journalières pour garde d'enfant

15 % ont fait apport de fonds personnels à leur cabinet

5,8 % ont obtenu une aide du fonds de solidarité de la CNBF

A noter qu'à la date du sondage, 99 % des répondants n'étaient pas concernés par les procédures collectives et que 99,7 % n'avaient pas eu recours au médiateur du crédit

Gestion sanitaire

93 % des cabinets ont pris des mesures sanitaires et 97 % d'entre eux n'ont pas demandé la subvention de mise en conformité Covid-19

Parmi ceux qui n'ont pas fait de mise en conformité cela a été principalement en raison de locaux inadaptés (78 %).

L'activité juridictionnelle

5,6 % des répondant déclarent qu'elle est à l'arrêt

22 % qu'elle est réduite à 25 %

37 % qu'elle est réduite à 50 %

27 % qu'elle est réduite à 75 %

8 % qu'elle est normale

Les difficultés rencontrées auprès des juridictions

Ce qui pose problème aux avocats ayant participé à ce sondage dans cette phase de déconfinement (Question à choix multiples) :

C'est premièrement, la fixation trop lointaine des dates d'audience (pose problème à 72 % des avocats) ; ensuite la reprise trop lente et progressive des juridictions (68,5 % des avocats concernés) et troisièmement, l'absence de visibilité et d'informations sur le fonctionnement et la reprise de l'activité dans les juridictions (elle touche 62,2 % des avocats ayant participé à l'enquête), juste devant les difficultés pour obtenir des dates d'audience (61 % des avocats interrogés).

Rappelons que 68 % des avocats de l'échantillon du 2^{ème} sondage déclarent avoir une activité exclusivement judiciaire ou à dominante judiciaire et 16 % à parité, sachant qu'entre les deux sondages l'activité des avocats a légèrement évolué vers davantage de conseil.

Parmi les autres difficultés d'exercice, 81 % des avocats ont pointé la diminution de l'ouverture de nouveaux dossiers, 53 %, les dysfonctionnements des services postaux et 27 %, les relations avec leurs clients. Le manque de visibilité ou des dates d'audience trop éloignées ayant naturellement un impact sur la relation client.

Priorités

Très majoritairement les priorités économiques se placent en tête de leurs préoccupations actuelles. En tout premier lieu il s'agit pour les avocats de pouvoir disposer de nouveaux dossiers à traiter (89 %) ensuite de pouvoir faire avancer les dossiers anciens (61 %) ce qui suppose de lever les freins rencontrés au niveau des juridictions ; vient ensuite le respect des mesures sanitaires.

On trouve en quatrième position, avec un score de 14 %, l'organisation de la reconversion en vue de quitter la profession. Lors premier sondage, 28 % des avocats avaient exprimé leur désir de changer de métier soit le double.

Pendant le confinement

68 % ont suivi des formations sur le web

25 % ont utilisé un système de prise de RDV en ligne

25 % ont amélioré leur site web

9 % ont réalisé des vidéos pour communiquer

2,6 % ont utilisé la mise en état participative

Indice de confiance 5,1

A la question comment envisagez-vous votre activité dans les mois à venir ?

Quatre avocats sur 10 trouvent leur activité plutôt dynamique à très dynamique (41 %)

Un gros tiers pas ou peu dynamique (35 %)

Un quart ni dynamique, ni atone

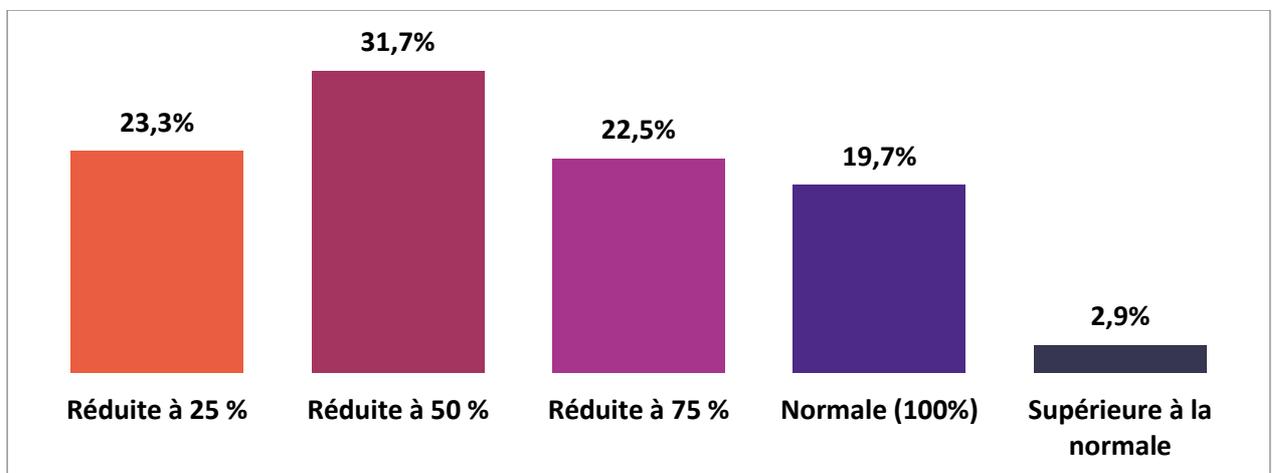
**

RAPPORT DETAILLE

ETAT FINANCIER DES CABINETS, MESURES PRISES ET AIDES DEMANDEES/ OBTENUES

CATEGORIES D'AVOCATS INTERROGES : INDIVIDUELS ET ASSOCIES

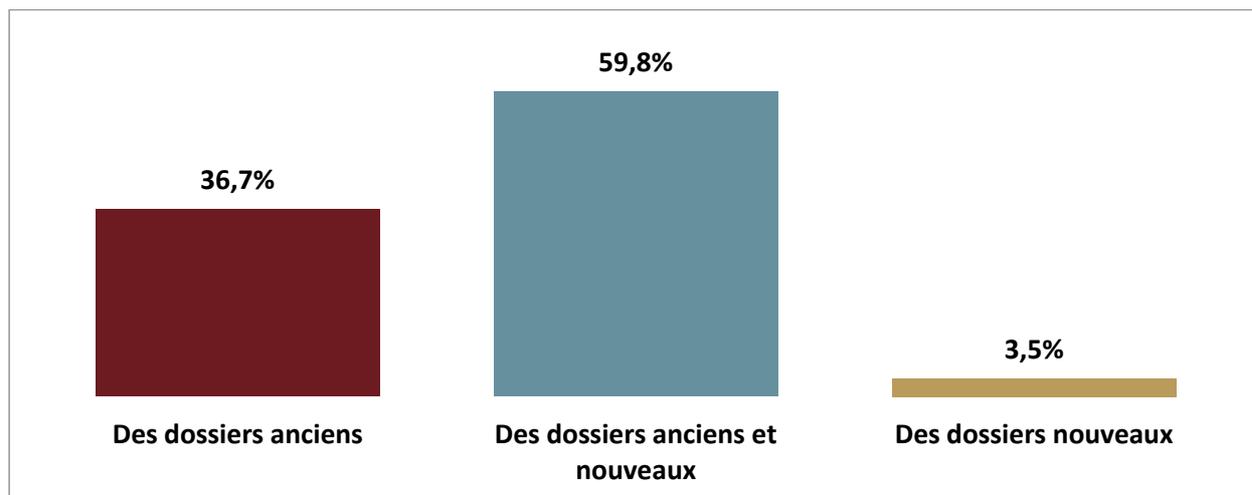
Q-8 A la date d'aujourd'hui, votre activité professionnelle est :



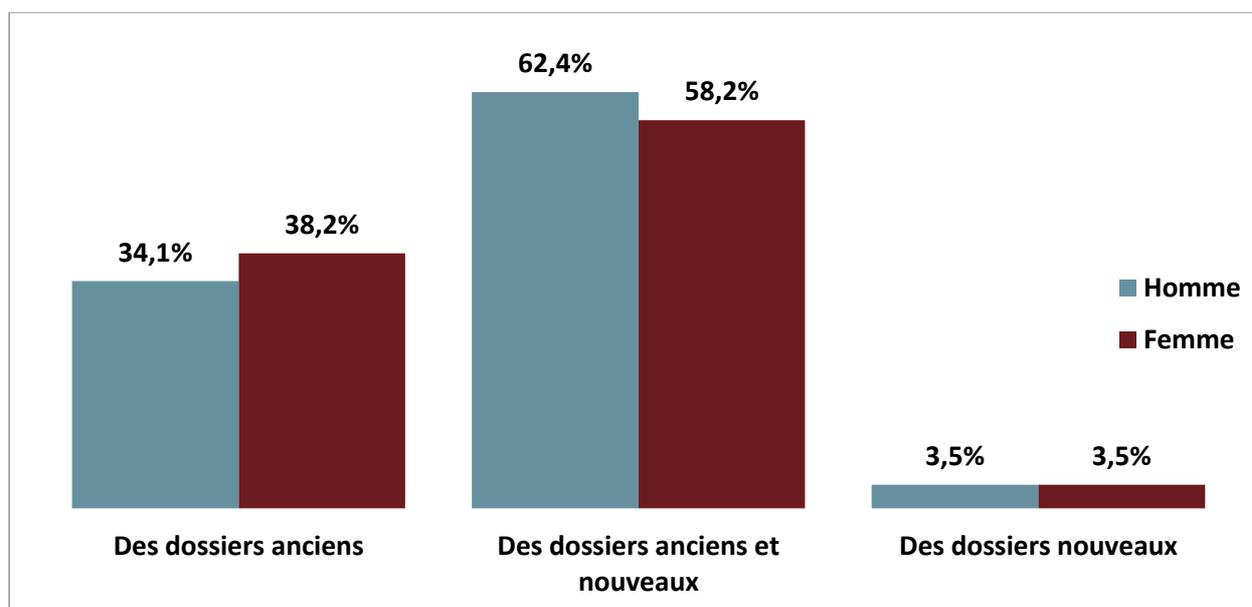
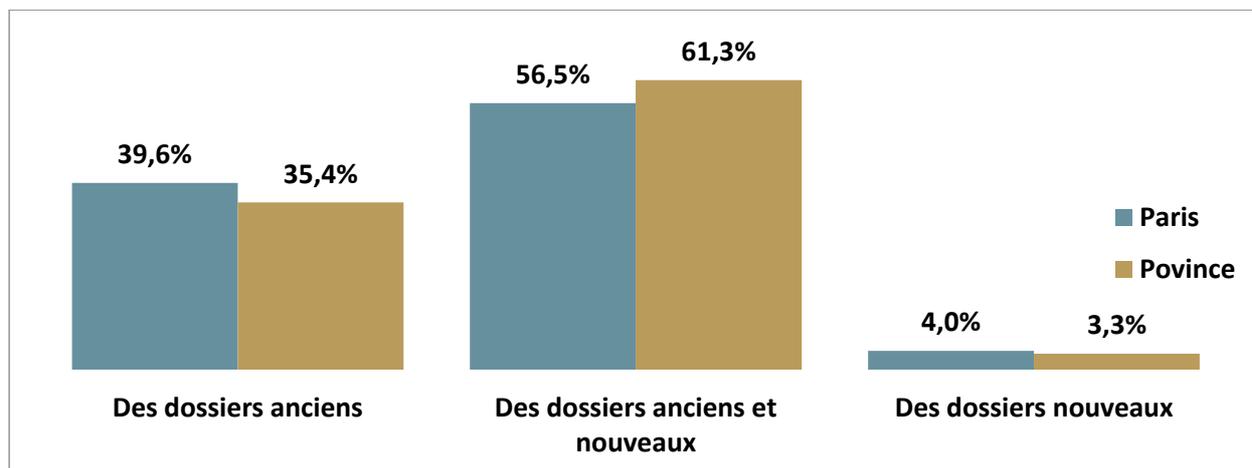
Pour un avocat sur 2 l'activité est réduite de moitié ou davantage (66 % au précédent sondage) ;

Pour un avocat sur 5 l'activité est normale (contre 3 % au 1^{er} sondage).

Q-9 Cette activité porte principalement sur :

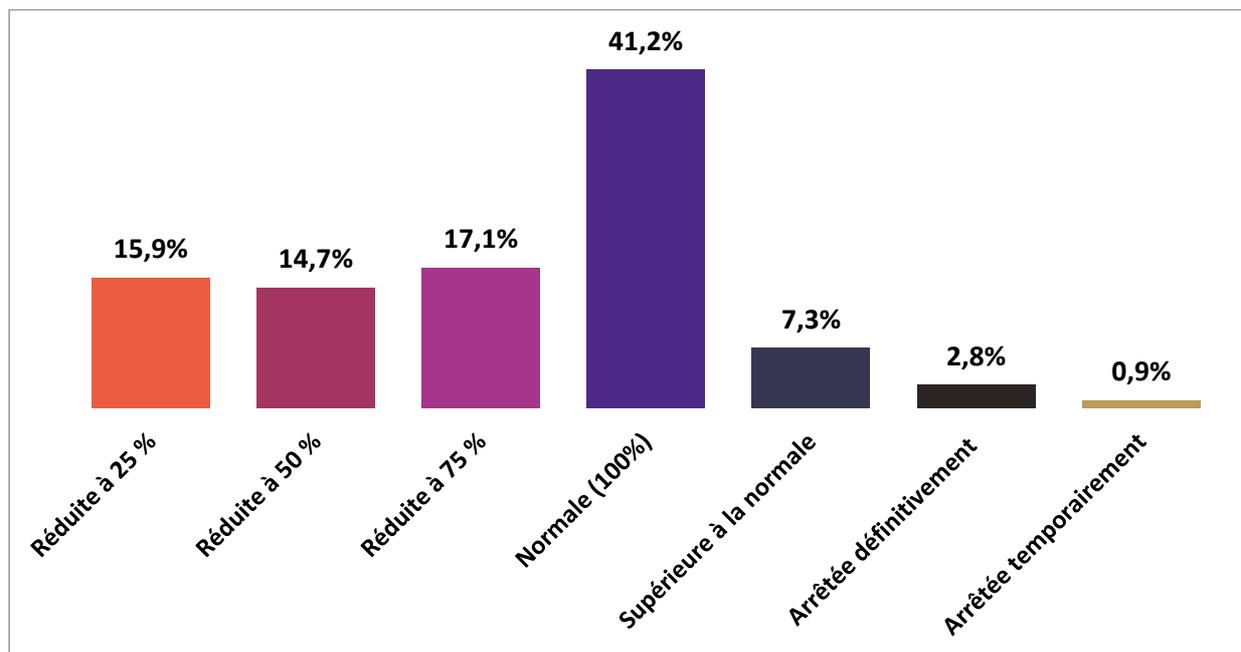


Il existe quelques différences par rapport à la nature de l'activité en fonction de l'implantation territoriale et du genre auquel appartient l'avocat. L'activité des cabinets de province et celle des hommes reposant davantage sur un mix de dossiers nouveaux et anciens (voir graphiques ci-après).



Concernant l'activité, pour avoir une vue globale de la situation, au-delà des cabinets (profils individuels et associés), les mêmes questions ont été posées aux collaborateurs. En différenciant, l'activité au titre des dossiers du cabinet et celle générée par la clientèle personnelle.

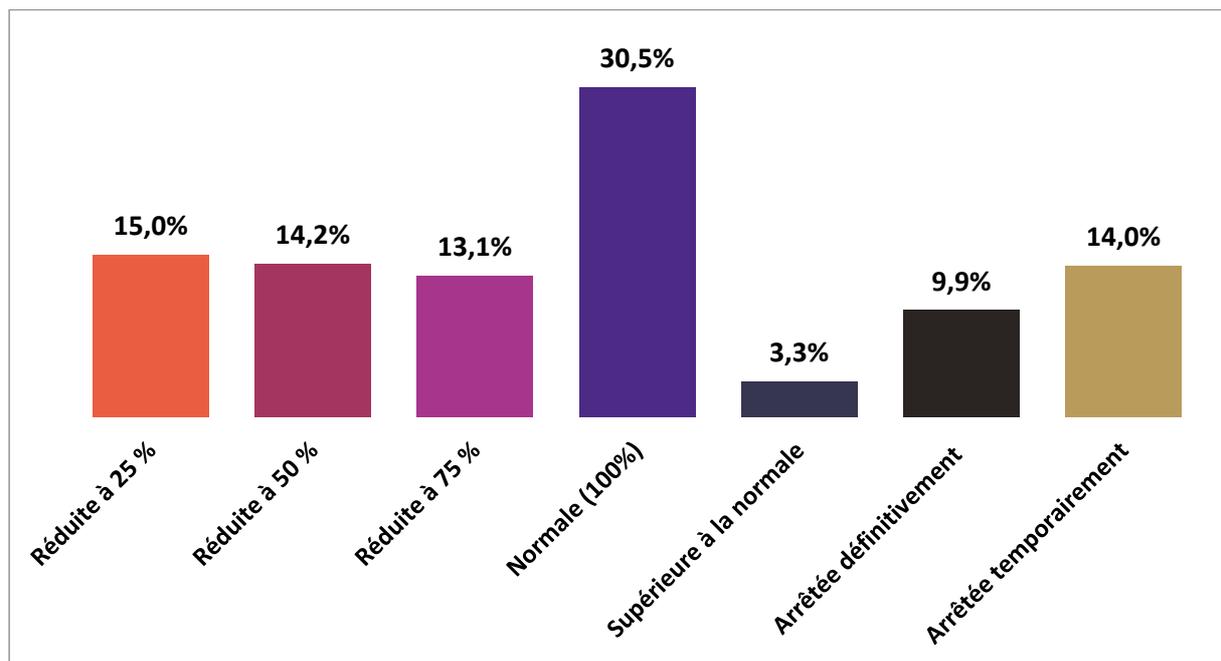
Q-8bis Collaborateurs - Clientèle du cabinet, à la date d'aujourd'hui, votre activité professionnelle est :



Nom	Pourcentage
Arrêtée définitivement	2,8%
Arrêtée temporairement	0,9%
Réduite à 25 %	15,9%
Réduite à 50 %	14,7%
Réduite à 75 %	17,1%
Normale (100%)	41,2%
Supérieure à la normale	7,3%
N	737

Lors du précédent sondage, 44 % collaborateurs avaient déclaré que leur activité liée à la clientèle du cabinet était réduite de plus de 50 % ; et 45 % qu'elle était réduite entre 25 et 50 %.

Q-9bis Collaborateurs - Clientèle personnelle, à la date d'aujourd'hui, votre activité professionnelle est :



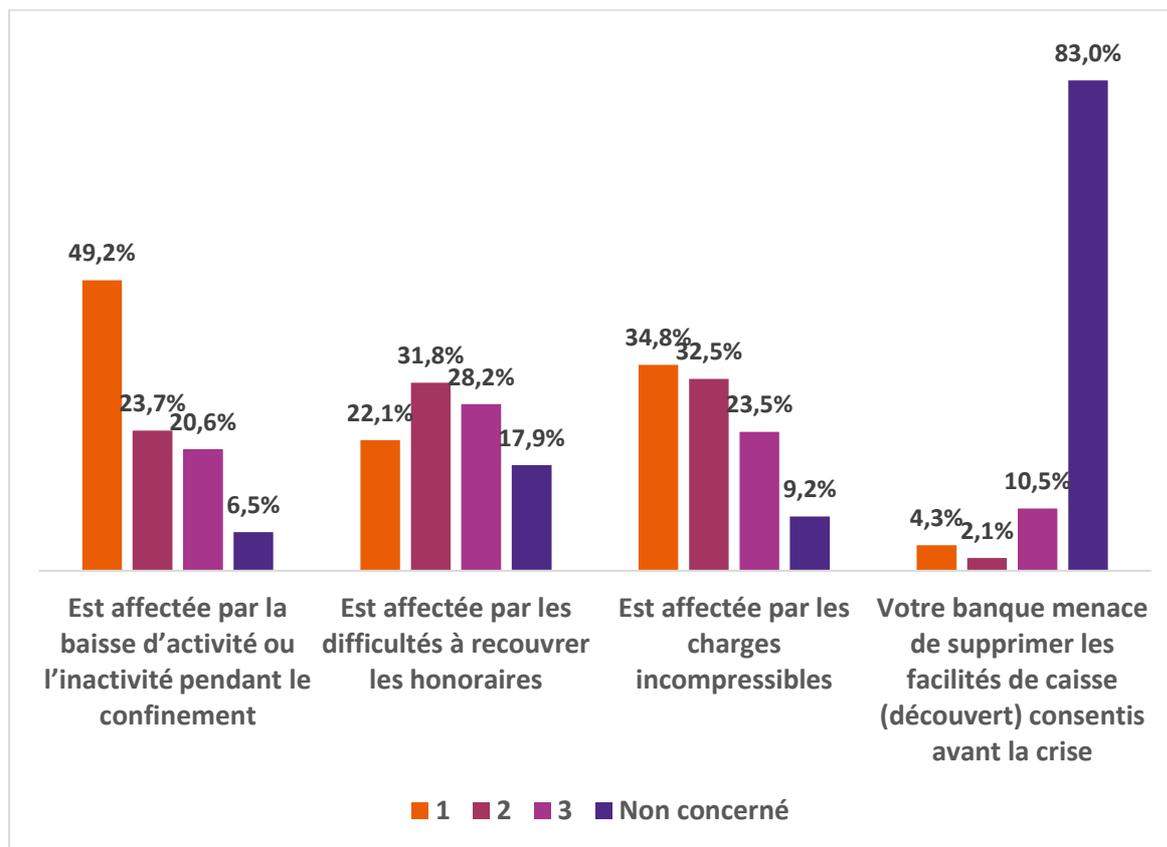
Nom	Pourcentage
Arrêtée définitivement	9,9%
Arrêtée temporairement	14,0%
Réduite à 25 %	15,0%
Réduite à 50 %	14,2%
Réduite à 75 %	13,1%
Normale (100%)	30,5%
Supérieure à la normale	3,3%
N	727

Lors du précédent sondage 69 % des collaborateurs libéraux avaient déclarés que leur activité (clientèle personnelle) était réduite de plus de 50 %.

L'activité pour les collaborateurs repose à 60 % sur un mix de dossiers anciens et nouveaux A 36 % sur des dossiers anciens et à 4,5 % sur des dossiers nouveaux.

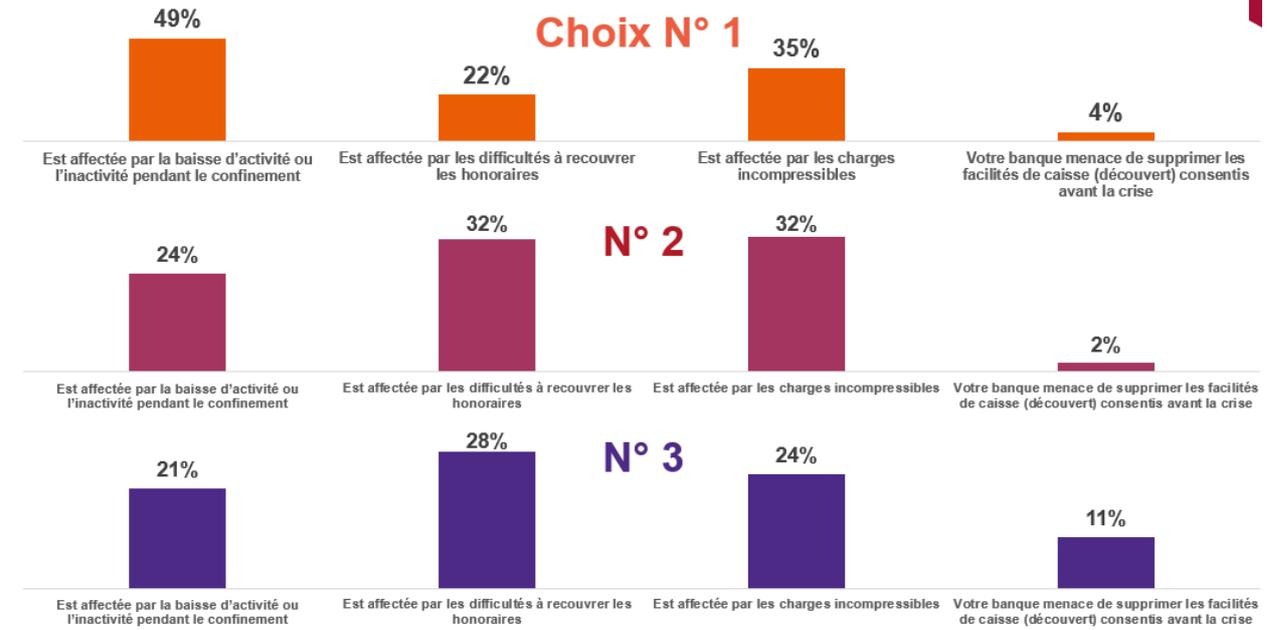
Comme les cabinets, l'activité des collaborateurs est marquée par un volume très réduit de dossiers nouveaux.

Q-10 La trésorerie de votre cabinet : (classer de 1 à 3 dans l'ordre d'importance 1 étant le plus important)

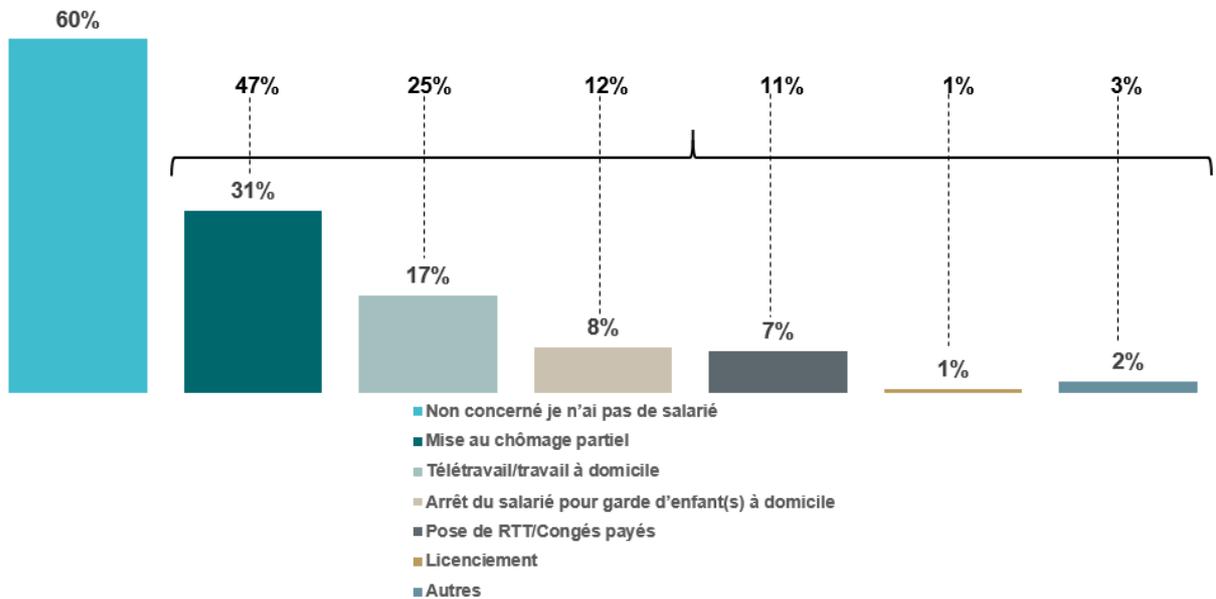


La trésorerie des cabinets est affectée en tout premier lieu par la baisse d'activité ou l'inactivité pendant le confinement, en second par la difficulté à recouvrer les honoraires et ensuite par les charges incompressibles. On notera que les relations avec les banques concernant les facilités de caisse ne sont pas un sujet pour la plupart des cabinets (83 % déclarent ne pas être concernés).

La trésorerie du cabinet – S2

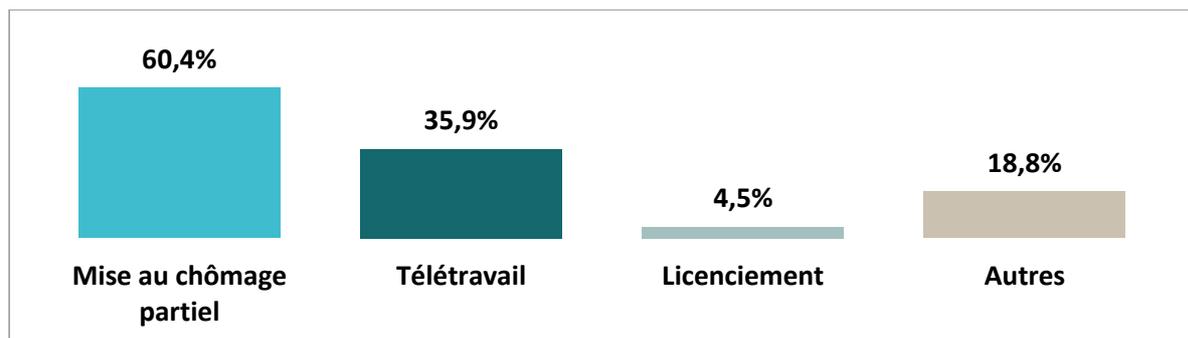


Q-11 Quelles mesures avez-vous prises effectivement pendant le confinement, en rapport avec les salariés (y compris avocats salariés) ? (Choix multiples)



A noter que 60 % des cabinets n'ont pas de salariés.
 Parmi ceux qui en ont,
 Un cabinet sur deux a un salarié (48 %),
 Un sur cinq deux (22 %),
 Un sur 10 trois (10 %)
 Et 18 % des cabinets ont plus de 4 salariés

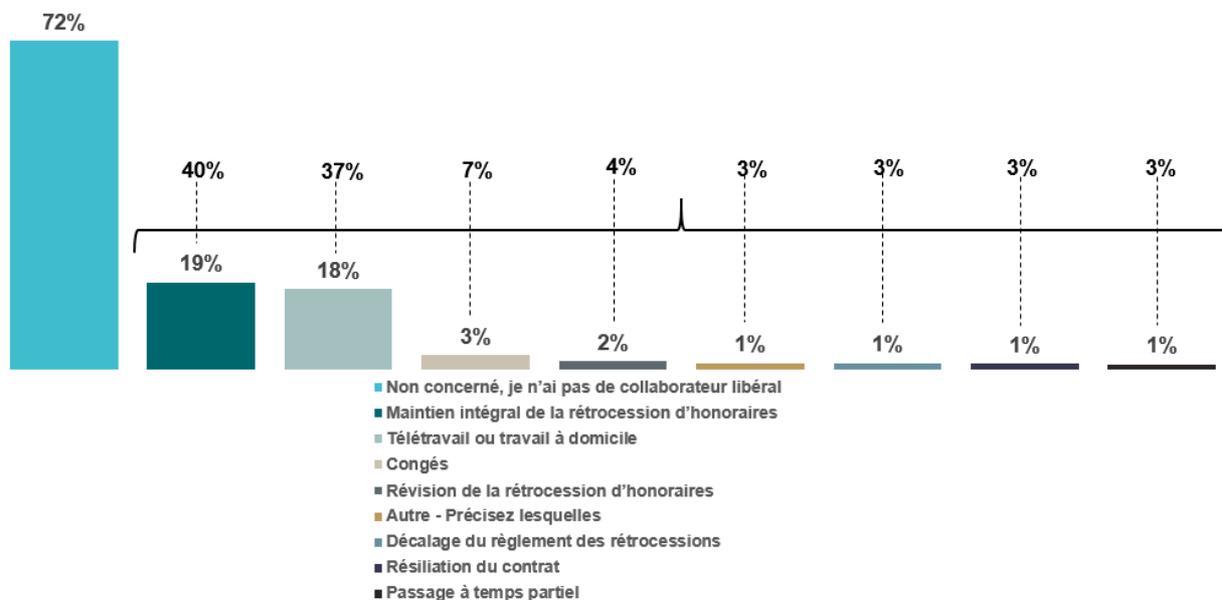
Q-12 Si concerné, quelles mesures avez-vous maintenues ou prises depuis la fin du confinement, en rapport avec les salariés (y compris avocats salariés) ? (Choix multiples)



Lors du précédent sondage 71 % des cabinets individuels et associés, déclaraient avoir recouru au chômage partiel, 46 % au télétravail, 1,1 % au licenciement et 19 % à la pose de RTT ou CP. Post confinement, la mise au chômage partiel et le télétravail ont été utilisés mais avec des intensités moins fortes. En revanche, concernant les licenciements le taux est de plus de 3 points plus élevé.

Détail autres : télétravail partiel et horaires décalés, baisse du nombre d'heures, reprise normale, congés, arrêt de travail, mix CP et reprise travail, horaires aménagés, mesures de sécurité (port du masque et règles sanitaires), fait moi-même, RTT

Q-13 Quelles mesures avez-vous prises effectivement pendant le confinement, en rapport avec les collaborateurs libéraux ? (Choix multiples)



Q-14 Si concerné, combien avez-vous de collaborateurs libéraux (avant le début des mesures sanitaires) :

Presque les trois quarts des cabinets n'emploient pas de collaborateurs (72 %), parmi ceux qui ont des collaborateurs :

- 1 cabinet sur 2 (51%) a un seul collaborateur libéral
- 1 sur 5 (22 %) a 2 collaborateurs
- 7 % à 3 collaborateurs
- Et, 27 % 4 collaborateurs au moins

Concernant la révision de la rétrocession d'honoraires, les cabinets déclarent à 91 % que cela a été négocié. Le nombre de cabinets (individuels et associés) ayant répondu à cette question est faible (66).

Il convient de relativiser ce point. D'autant que la même question a été posée aux collaborateurs et que les résultats ne concordent pas.

Nom	Pourcentage
Imposé	9,1%
Négocié	90,9%
N	66

Dans les cabinets ayant un collaborateur libéral, 1 collaborateur sur 2 (56 %) a été concerné par la mesure « révision de la rétrocession ».

Dans les cabinets de 2 collaborateurs, 9 % des collaborateurs ont été concernés et dans les structures de 3 collaborateurs c'est 14 % qui ont été concernés. Le taux de collaborateurs impactés dans les cabinets de 4 collaborateurs et plus variant entre 0 %, 1,8 % et 5,3 % au maximum.

En ce qui concerne le passage à temps partiel et la négociation du changement, on retrouve le même taux de réponse de 91 % de la part des associés et individuels que pour la révision de la rétrocession.

Nom	Pourcentage
Imposé	9,3%
Négocié	90,7%
N	43

Dans des cabinets ayant un collaborateur libéral, les trois quarts des collaborateurs libéraux ont été concernés par la mesure « temps partiel ».

Dans les cabinets de 2 collaborateurs, 11 % des collaborateurs ont été concernés et dans les structures de 3 collaborateurs c'est 6 % qui ont été concernés. Le taux de collaborateurs impactés dans les cabinets de 4 collaborateurs et plus variant entre 0 %, et 2,9 % au maximum.

En ce qui concerne la prise des congés pendant le confinement, le taux déclaré par les cabinets concernant la négociation de cette mesure est nettement moins élevé : 84 %, mais ce résultat se base sur un plus grand nombre de réponses de cabinets concernés par cette question.

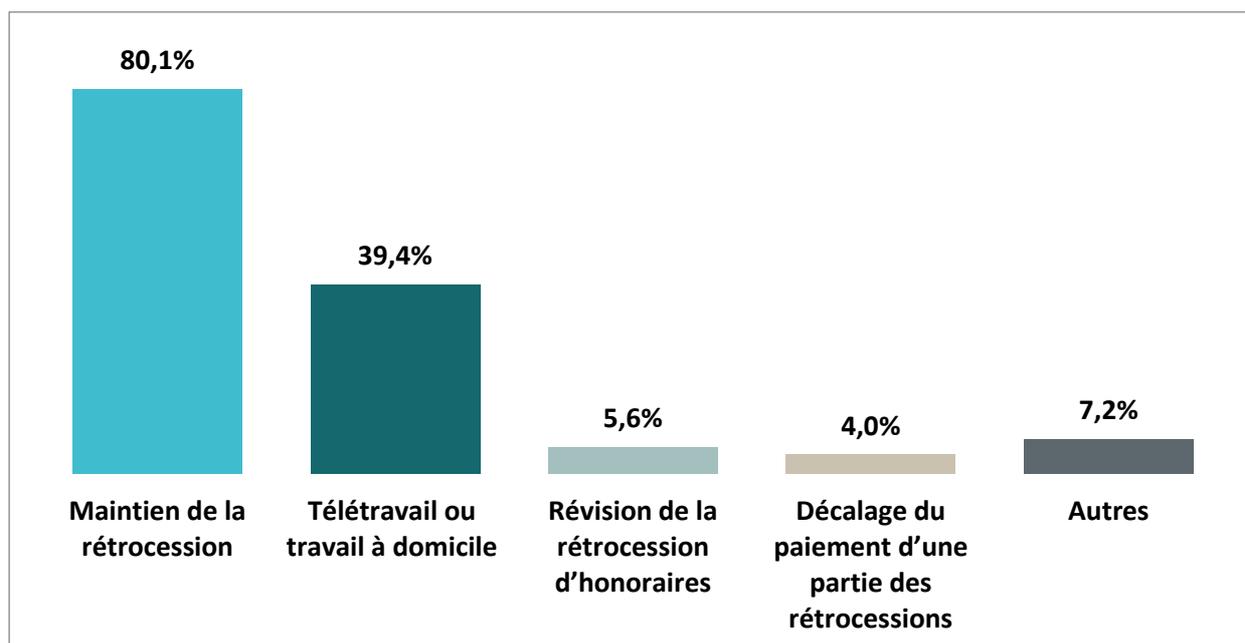
Nom	Pourcentage
Imposé	15,9%
Négocié	84,1%
N	107

Combien de collaborateurs ont été concernés ?

Dans des cabinets ayant un collaborateur libéral, 43 % des collaborateurs ont été concernés par la mesure.

Dans les cabinets de 2 collaborateurs, un quart des collaborateurs a été concerné et dans les structures de 3 collaborateurs c'est 6 % qui ont été concernés. Le taux de collaborateurs impactés dans les cabinets de 4 collaborateurs et plus variant entre 0 %, 1,8 % et 5 % au maximum.

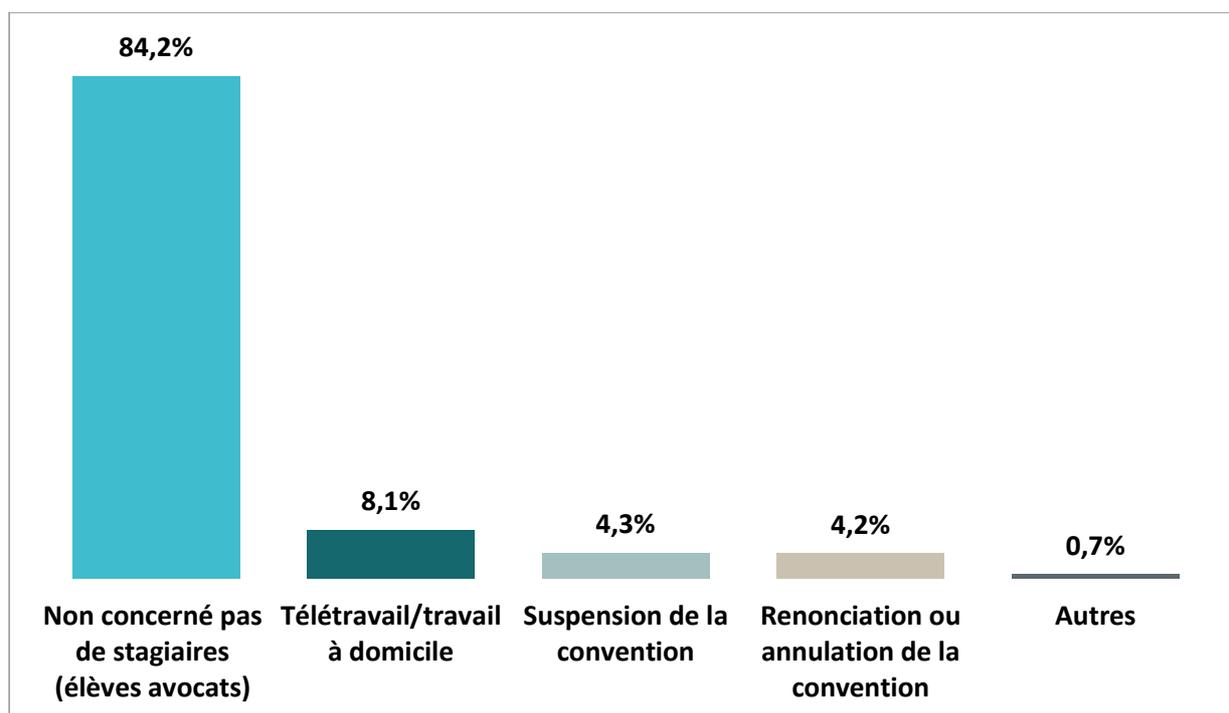
Q-15 Si concerné, quelles mesures avez-vous maintenues depuis la fin du confinement, en rapport avec les collaborateurs libéraux ? (Choix multiples)



Nom	Pourcentage
Révision de la rétrocession d'honoraires	5,6%
Maintien de la rétrocession	80,1%
Décalage du paiement d'une partie des rétrocessions	4,0%
Télétravail ou travail à domicile	39,4%
Autres	7,2%
N	898

Lors du premier sondage, en avril, seulement 5 % des cabinets avaient déclaré avoir renégocié la rétrocession d'honoraires (inchangé) malgré la réduction d'activité, et 71 % avoir maintenu intégralement la rétrocession. Le maintien de la rétrocession en juin l'ensemble de la période s'inscrit (+ 9 points au 2^{ème} sondage).

Q-16 Quelles sont les mesures que vous avez prises effectivement pendant le confinement, en rapport avec les stagiaires (élèves avocats) ? (Choix multiples)



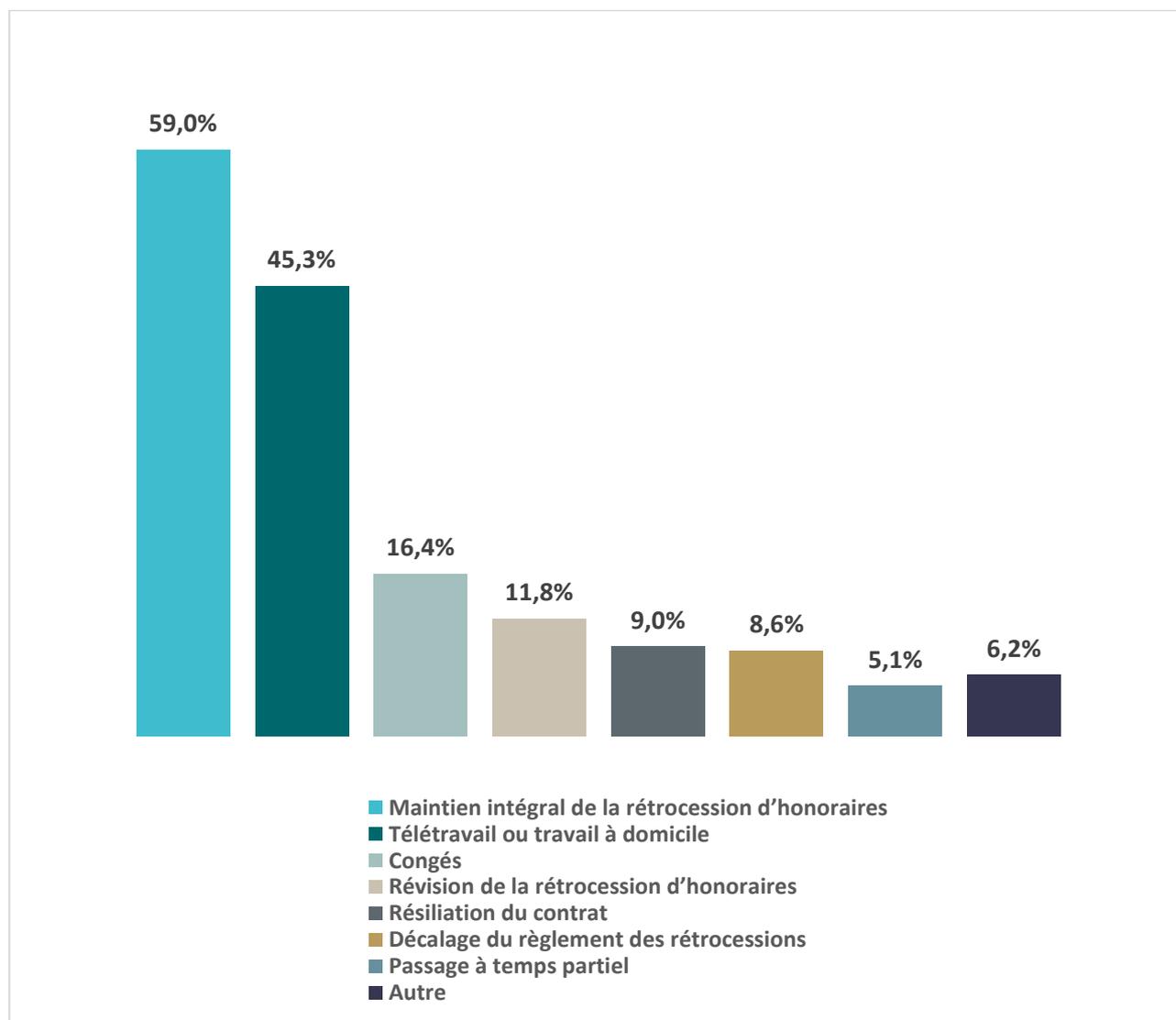
Nom	Pourcentage
Non concerné pas de stagiaires (élèves avocats)	84,2%
Renonciation ou annulation de la convention	4,2%
Suspension de la convention	4,3%
Télétravail/travail à domicile	8,1%
Autres	0,7%
N	3516

On notera un pourcentage plus important de cabinets non concernés par la question des stagiaires.

Si le télétravail arrive en tête des mesures prises, en ce qui concerne les deux autres mesures : suspension et renonciation/annulation de la convention, le cumul des taux, montre qu'il y a un impact important possible sur la validation ou le bon déroulement des cursus des élèves-avocats.

CATEGORIES D'AVOCATS INTERROGES : COLLABORATEURS

Q-10bis Si activité réduite, quelles sont les mesures prises vous concernant en qualité de collaborateur ? (Choix multiples)



Nom	Pourcentage
Résiliation du contrat	9,0%
Révision de la rétrocession d'honoraires	11,8%
Décalage du règlement des rétrocessions	8,6%
Télétravail ou travail à domicile	45,3%
Maintien intégral de la rétrocession d'honoraires	59,0%
Passage à temps partiel	5,1%
Congés	16,4%
Autre	6,2%
N	532

Concernant la question de la négociation des mesures prises par les cabinets à l'encontre de leurs collaborateurs, le classement des mesures reste le même (hors congés) entre 1/ maintient de la rétrocession 2/ passage en télétravail/travail à domicile et 3/ révision de la rétrocession.

Les taux exprimés par les cabinets et les collaborateurs en revanche diffèrent. Notamment concernant la question de la négociation de l'adaptation du contrat de collaboration du fait de la crise.

Ainsi, à la question : **Si révision de la rétrocession d'honoraires, cela a été négocié ou imposé, les collaborateurs libéraux déclarent :**

- si révision de la rétrocession, imposé dans 70 % des cas
- si passage à temps partiel, négocié dans 74 % des cas
- si prise de congés, imposé dans 61 % des cas

On constate que comme pour les cabinets l'échantillon des répondants est faible pour les collaborateurs libéraux sur les questions portant sur la négociation des adaptations des contrats.

Si révision, cela a été :

Nom	Pourcentage
Imposé	69,8%
Négocié	30,2%
N	63

Si passage à temps partiel, cela a été :

Nom	Pourcentage
Imposé	25,9%
Négocié	74,1%
N	27

Attention, taille échantillon faible

Si congés, cela a été :

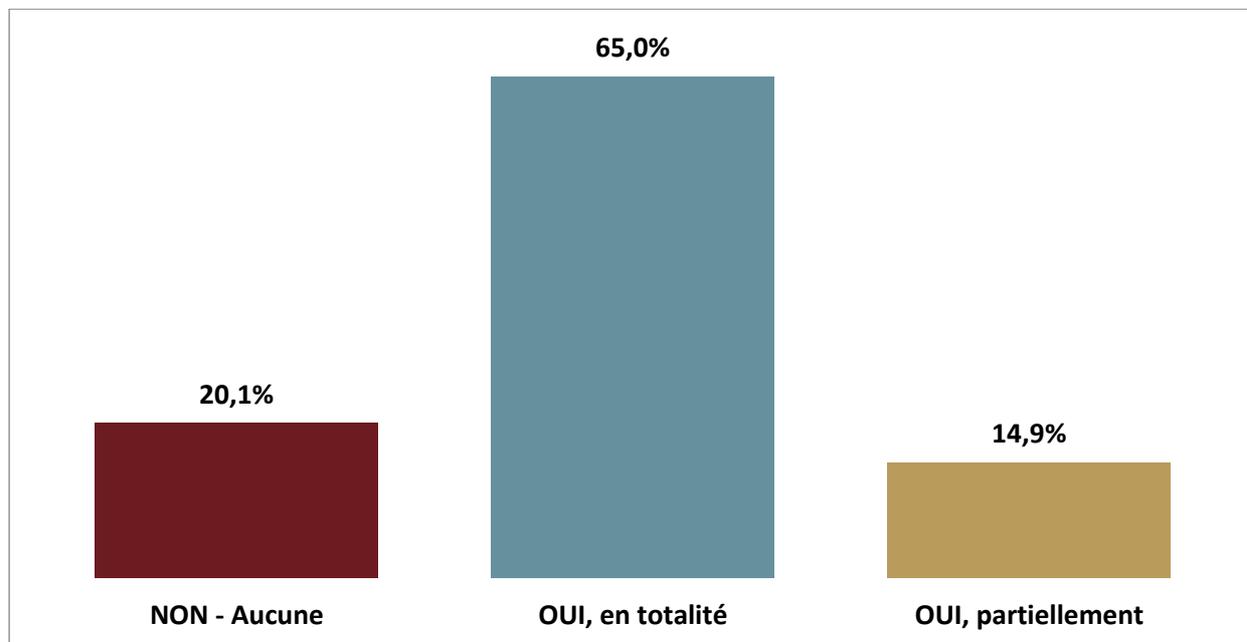
Nom	Pourcentage
Imposé	61,4%
Négocié	38,6%
N	88

Les taux de obtenus sur ces questions de la part des collaborateurs sont comme ceux issus des réponses des associés et avocats individuels basés sur des échantillons de très faible taille ; les résultats sont à relativiser.

Conseil national des barreaux | Observatoire national de la profession | 2^{ème} Sondage Covid-19

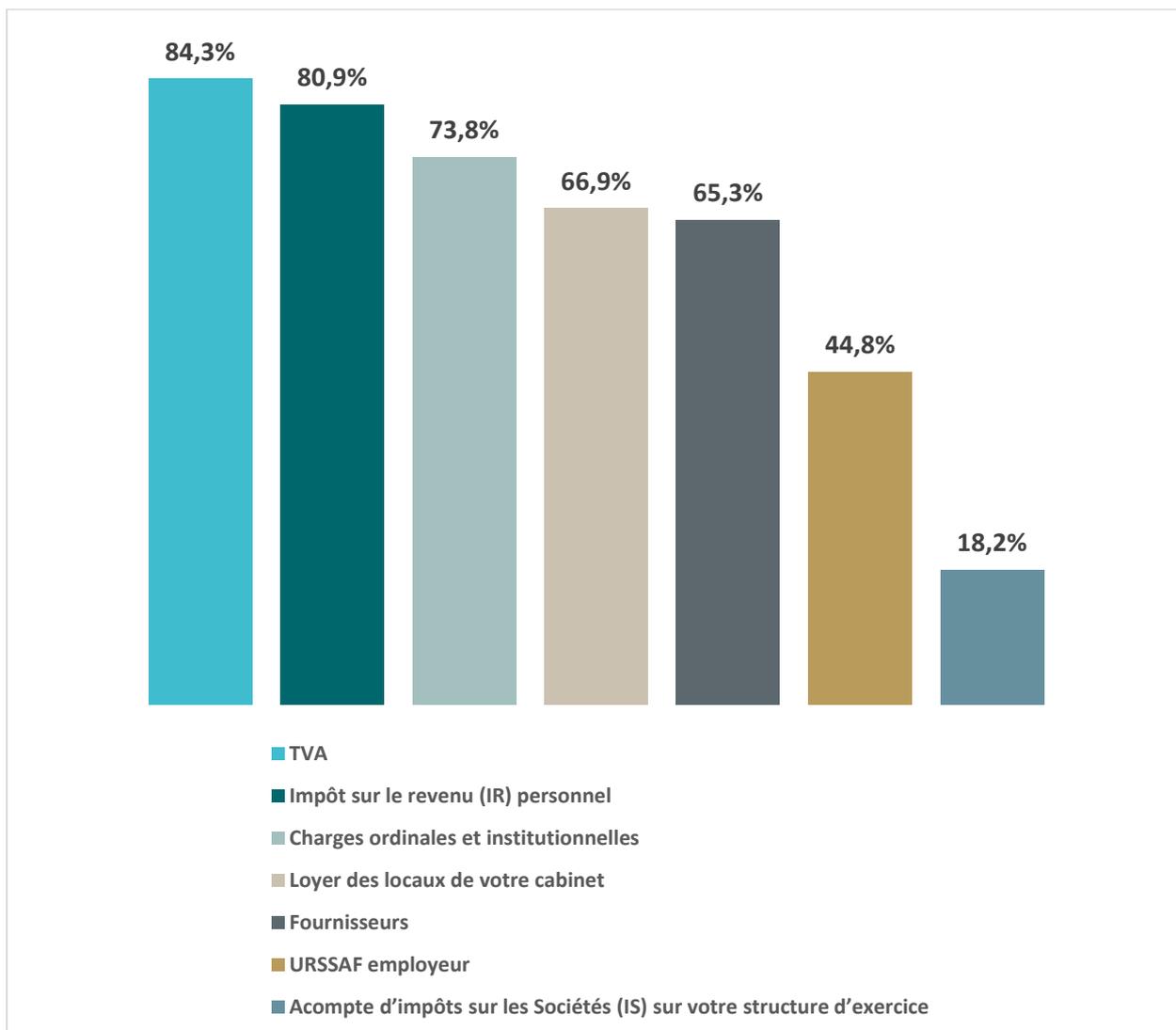
CATEGORIES D'AVOCATS INTERROGES : TOUS SAUF AVOCATS SALARIES

Q-17 Avez-vous réglé vos charges sociales professionnelles (URSSAF et CNBF) à échéance (hors reports automatiques) ?



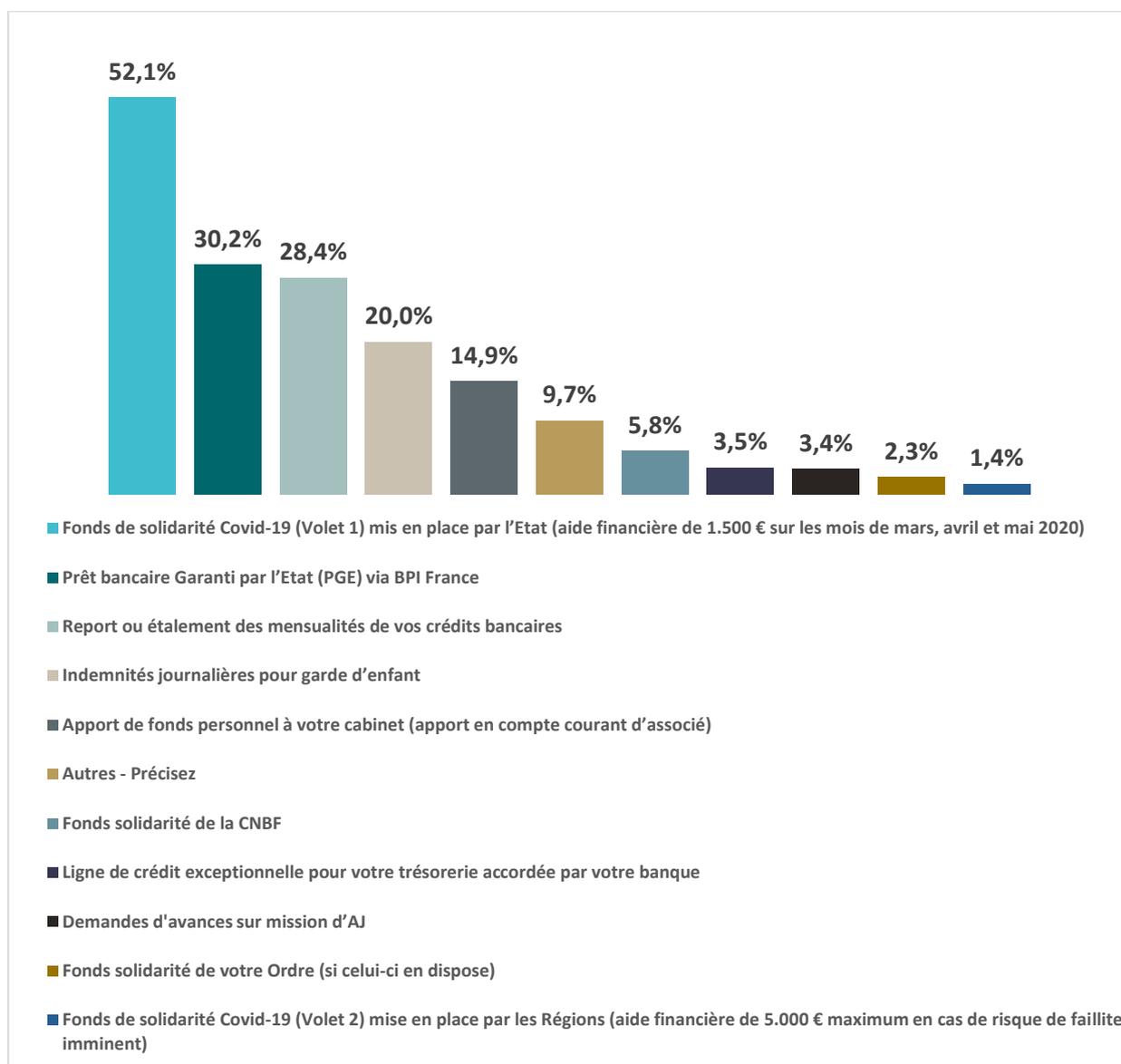
Nom	Pourcentage
NON - Aucune	20,1%
OUI, en totalité	65,0%
OUI, partiellement	14,9%
N	4329

Q-18 Charges et dettes du cabinet, êtes-vous actuellement à jour du règlement des charges suivantes (cocher si charges appelées et payées) : (choix multiples)



Nom	Pourcentage
TVA	84,3%
URSSAF employeur	44,8%
Acompte d'impôts sur les Sociétés (IS) sur votre structure d'exercice	18,2%
Impôt sur le revenu (IR) personnel	80,9%
Loyer des locaux de votre cabinet	66,9%
Fournisseurs	65,3%
Charges ordinales et institutionnelles	73,8%
N	4173

Q-19 Quelles aides ou mesures financières avez-vous obtenues ? (Choix multiples)



Toutes les mesures listées dans cette question n'ont pas été mise en place au même moment et n'ont pas bénéficié de la même visibilité médiatique. Les taux de réponse peuvent donc varier en fonction de cela et pas seulement en raison de l'attrait que leur portent les avocats.

La mesure « avance sur mission d'AJ » a été obtenue par le CNB le 23 avril 2020 ; alors que les fonds de solidarité de l'Etat ou les régions ont été mis en place au mois de mars.

Q-20 : Avez-vous fait l'objet depuis le début de la crise sanitaire du fait de vos difficultés de trésorerie (procédures : sauvegarde, conciliation ad hoc, liquidation judiciaire, redressement, cessation de paiements, rétablissement – question à choix multiples)

99 % des cabinets ne sont pas concernés par les mesures de sauvegarde
0,1 % ont fait l'objet d'une procédure de conciliation ad hoc et 0,1 % d'une procédure de rétablissement, 0,8 % sont dans une autre situation (voir verbatims ci-après).

Il convient d'interpréter ce bon score avec prudence. On se souvient que le sondage réalisé auprès des avocats pendant le confinement avait fait ressortir que 23 % des avocats plaçaient au titre de leurs priorités immédiates une mesure de protection du cabinet. Ce sont des décisions lourdes à prendre et du temps peu s'écouler entre l'intention et la réalisation. Par ailleurs, si l'on se réfère à la question 17 de cette étude, 20% des avocats à la deuxième quinzaine du mois de juin, n'étaient pas à jour de leurs charges sociales professionnelles ; et un peu plus de 15 % ne n'étaient pas à jour du paiement de la TVA et 19 % de leur impôt sur le revenu.

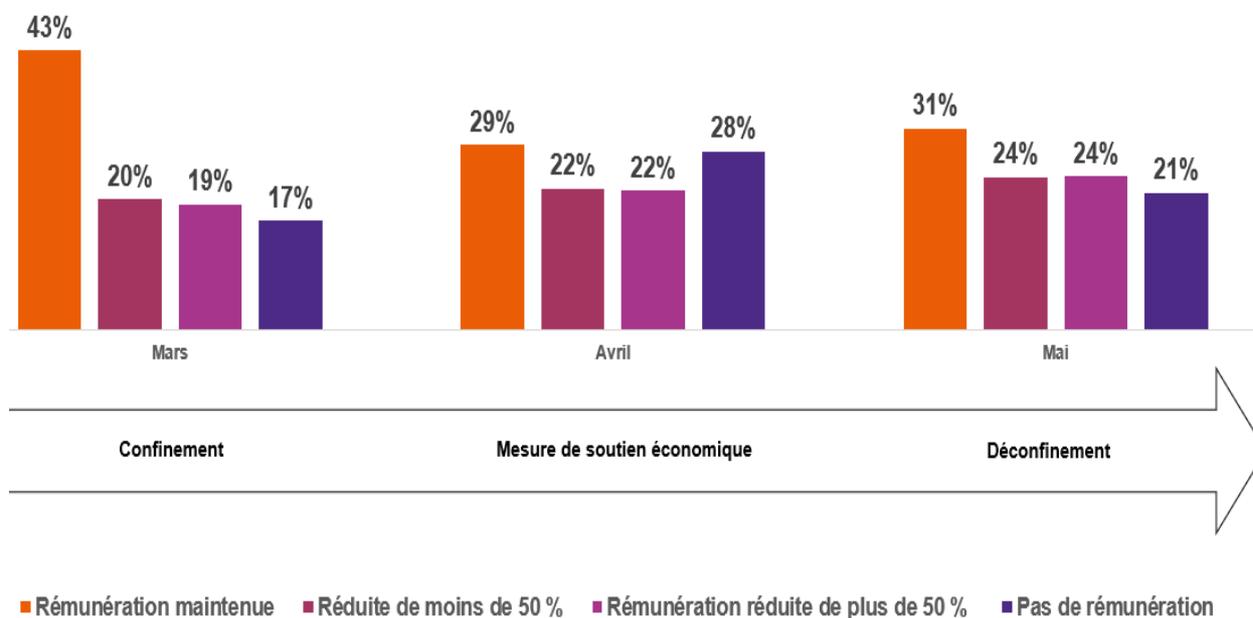
Rubrique autres, extraits verbatims :

- « Entretien avec le bureau de prévention économique et financière de l'ODA Paris »
- « Prélèvement sur trésorerie personnelle », « aide familiale »
- « Procédure de crise de nerf, de dépression aiguë et volonté de quitter la profession »
- « Pas encore... »
- « Déjà en plan de redressement », « déjà en RJ »

A noter que 0,3 % des avocats ont été contraints de saisir le médiateur du crédit. Action qui n'a été suivie d'effet favorable que dans 38,5 % des cas.

Q-21 Quelle a été l'évolution de votre rémunération depuis le début de la crise ?

Évolution de la rémunération depuis le début de la crise – S2



L'impact de la crise sanitaire est bien visible sur les trois premiers mois, sachant que le confinement n'a pris effet qu'à la mi-mars (durée plus courte).

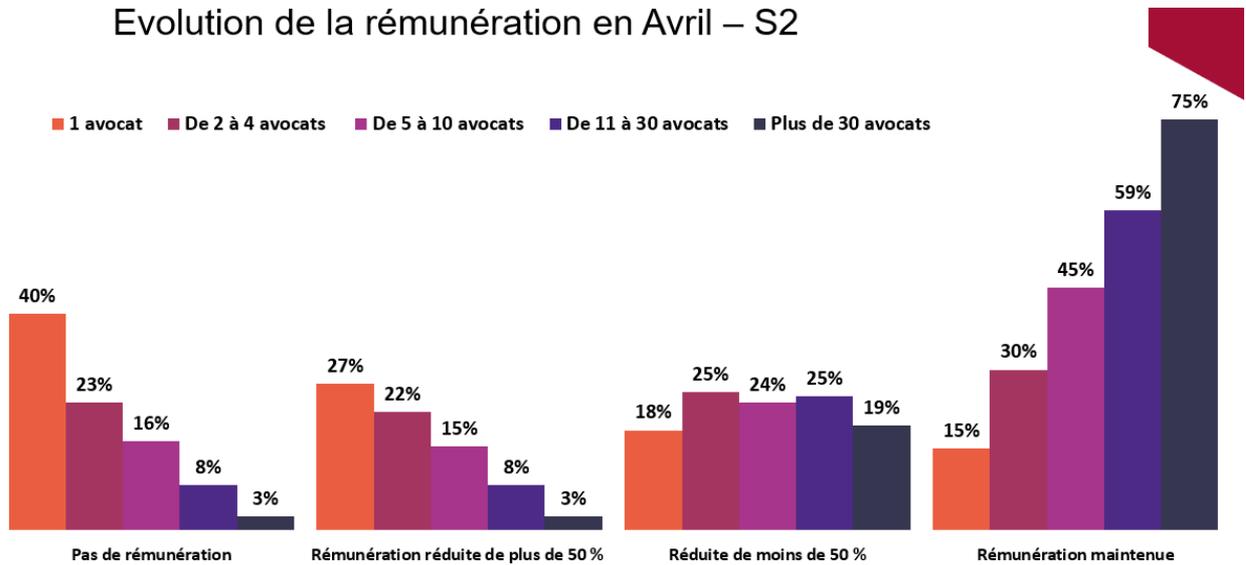
Le taux de ceux qui n'ont pas eu de rémunération ou dont la rémunération a été réduite de plus de 50 % est passé de 49 % en avril (un avocat sur deux) à 45 % en mai (soit 4pts de baisse). Même si l'on peut observer une légère amélioration en mai, la proportion d'avocats reste importante.

Inversement, au début de la crise un peu plus de 4 avocats sur 10 avaient pu maintenir leur rémunération en mars, alors qu'en avril c'était un peu plus d'un avocat sur quatre, et en mai un peu moins d'un sur trois.

Quand on regarde les résultats par taille de cabinet, les structures comprenant un seul avocat et celles qui comptent de 2 à 4 avocats sont les plus impactées par l'absence de rémunération - respectivement 40 % en avril et 31 % (1 avocat) en mai et 23 % en avril et 17 % en mai (2 à 4 avocats).

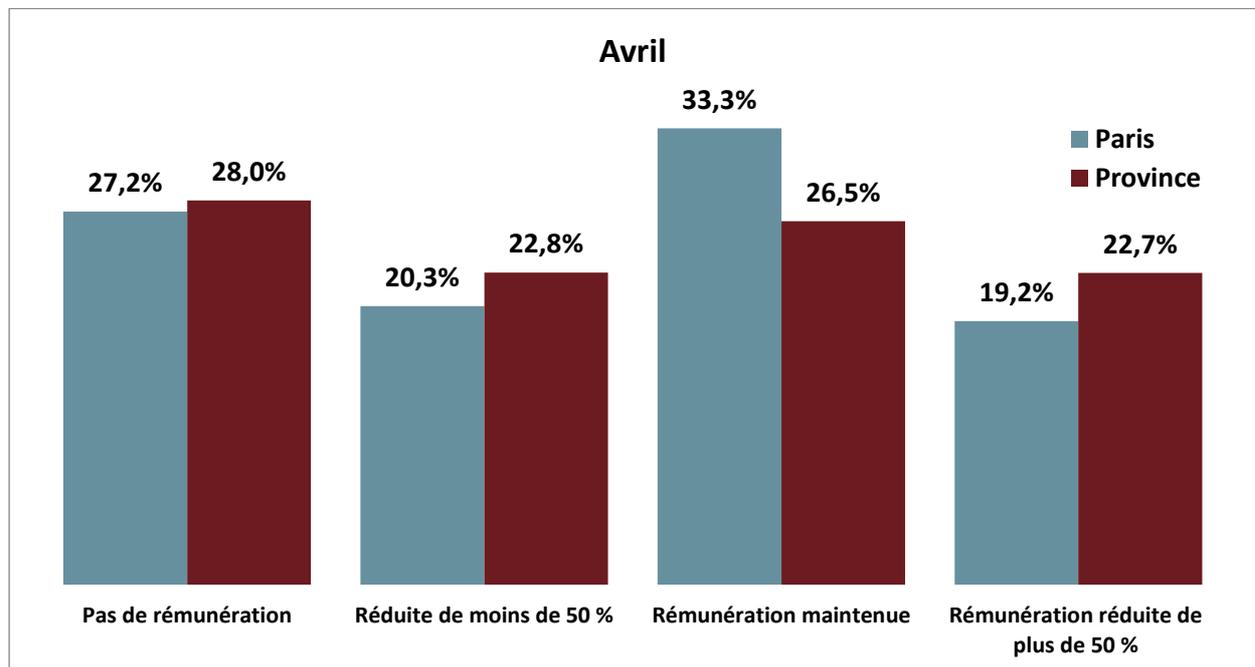
Alors qu'inversement, en ce qui concerne le maintien de la rémunération, on observe le taux le plus élevé dans les cabinets de plus de 30 avocats ; 75 % en avril et 73 % en mai. Voir ci-après.

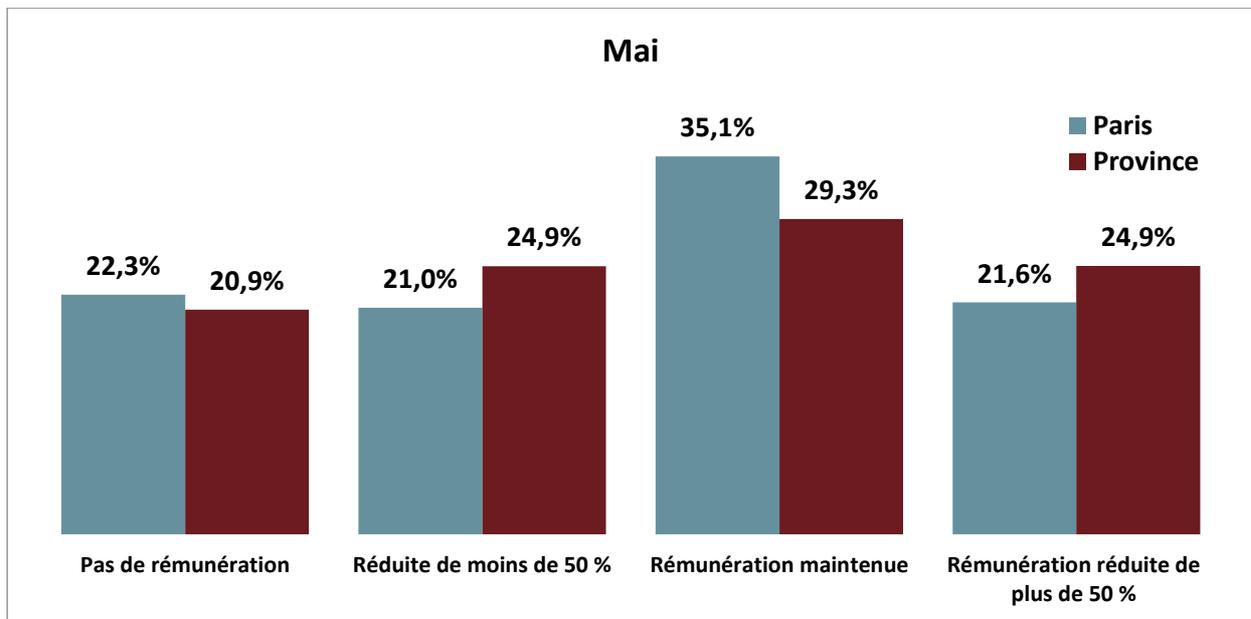
Evolution de la rémunération en Avril – S2



Concernant d'éventuelles différences d'ordre territorial

Il y a peu de différences entre Paris et la province dans les situations où il n'y a pas de rémunération ; en revanche la rémunération a été clairement plus souvent maintenue à Paris qu'en Province : jusqu'à 6,8 points d'écart en avril. Voir graphiques ci-après.





En période de crise comme en temps normal on constate des différences en matière de rémunération entre hommes femmes.

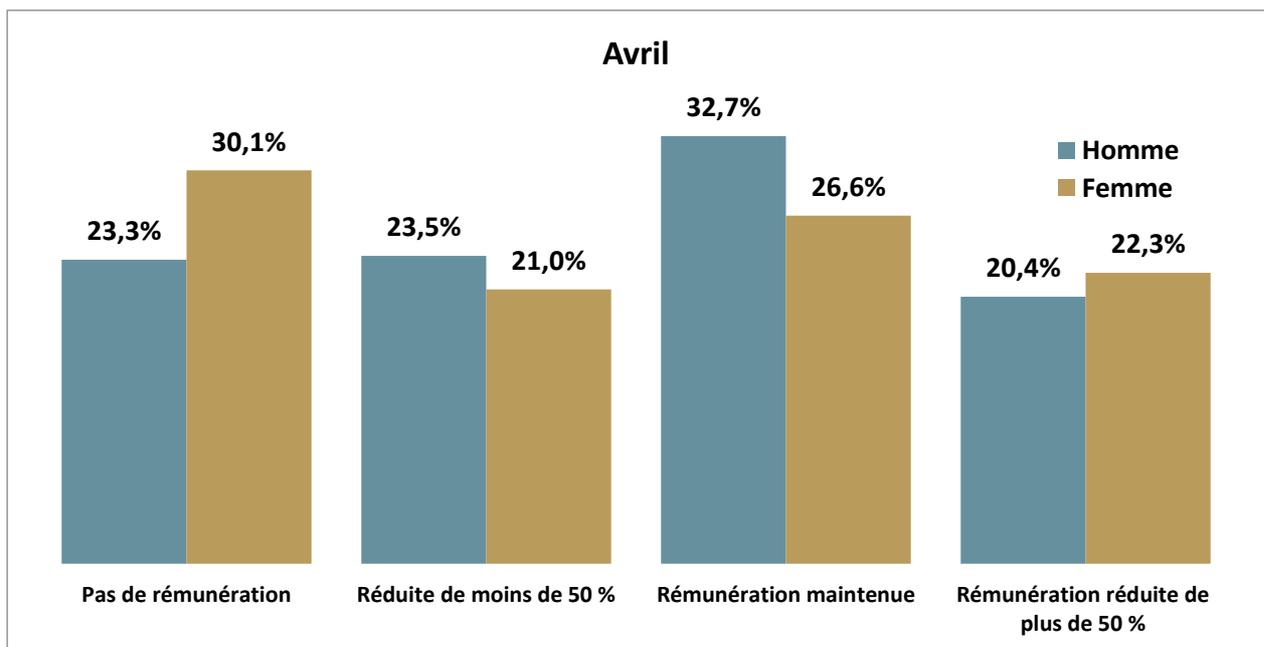
On rappellera que les femmes exercent plus souvent que les hommes en cabinet individuel, on a vu précédemment que les cabinets constitués de 1 avocats étaient davantage impactés.

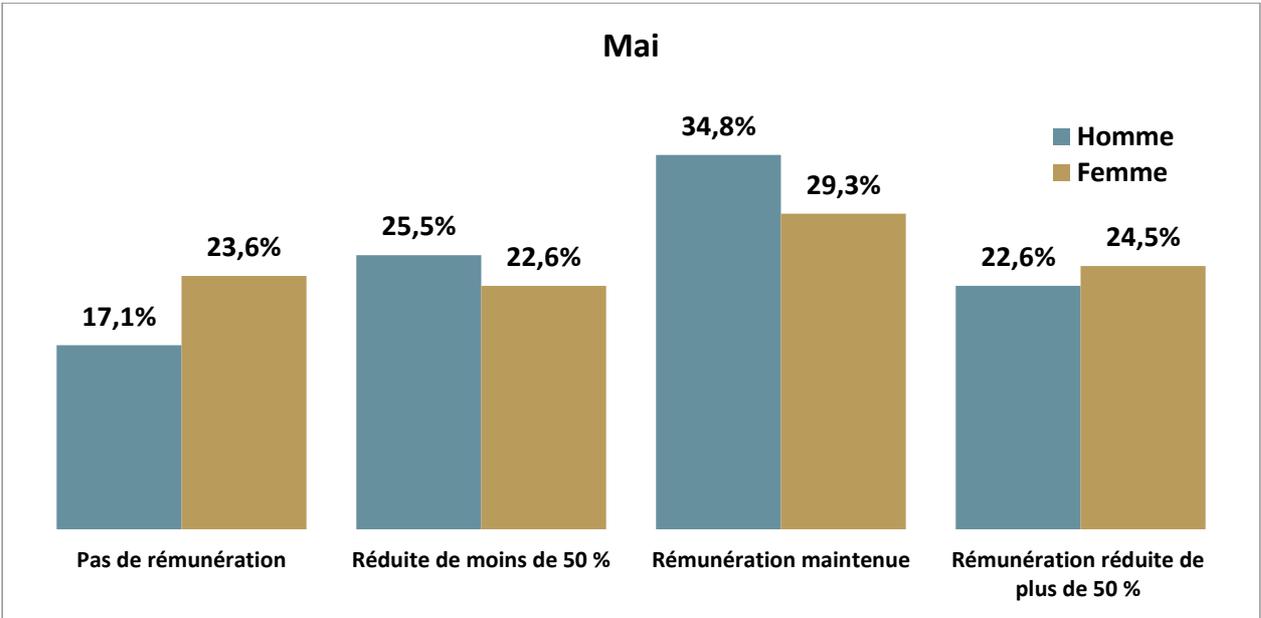
La rémunération est maintenue dans des proportions plus importantes pour les hommes que pour les femmes : 6,1 pt d'écart en avril et 5,5 points en mai.

Inversement l'absence de rémunération est plus fréquente pour les femmes avec des écarts plus importants entre hommes et femmes que pour le maintien intégral de la rémunération.

L'écart est en la matière de plus de 6 points. Voir ci-après.

Q-21 Quelle a été l'évolution de votre rémunération depuis le début de la crise ?





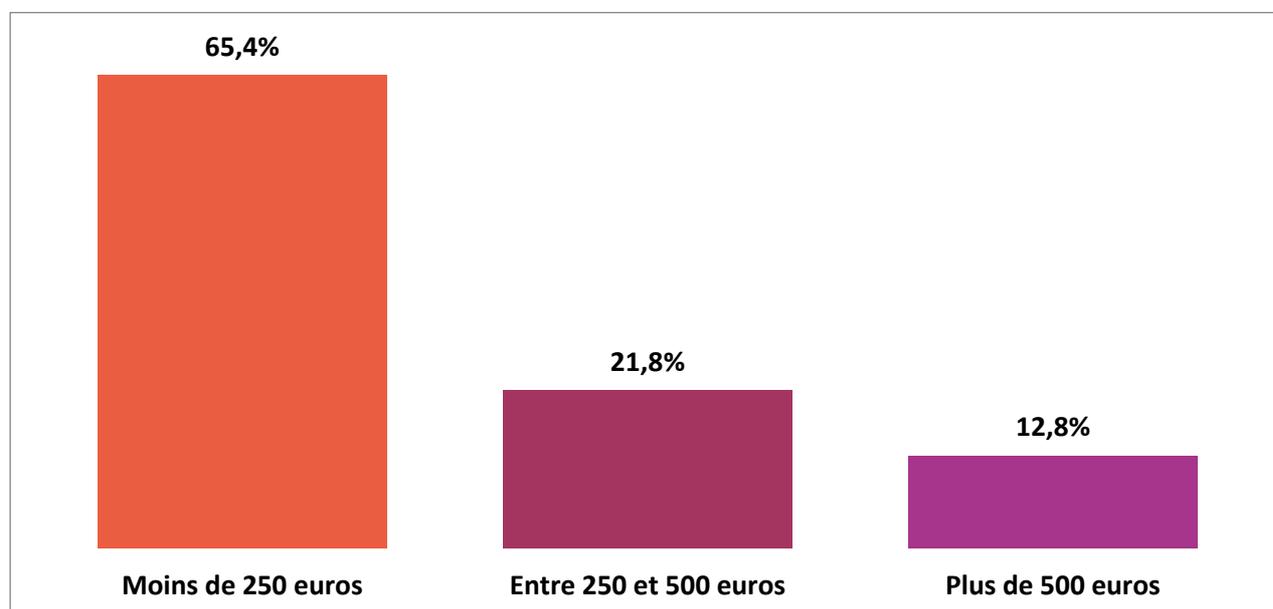
MISE EN ŒUVRE DU DECONFINEMENT

CATEGORIES D'AVOCATS INTERROGES : INDIVIDUELS ET ASSOCIES

Q-22 Avez-vous pris des mesures sanitaires dans votre cabinet (hygiaphone, gel hydroalcoolique, affichage des consignes de sécurité, port du masque)

93 % des avocats ont répondu qu'ils ont pris des mesures dans leur lieu d'exercice, et ceux qui n'en n'ont pas pris c'est à 78 % en raison de locaux inadaptés et pour 22 % par ce que c'est trop onéreux.

Si oui, A combien chiffrez-vous la dépense globale supplémentaire engendrée par ces mesures ?

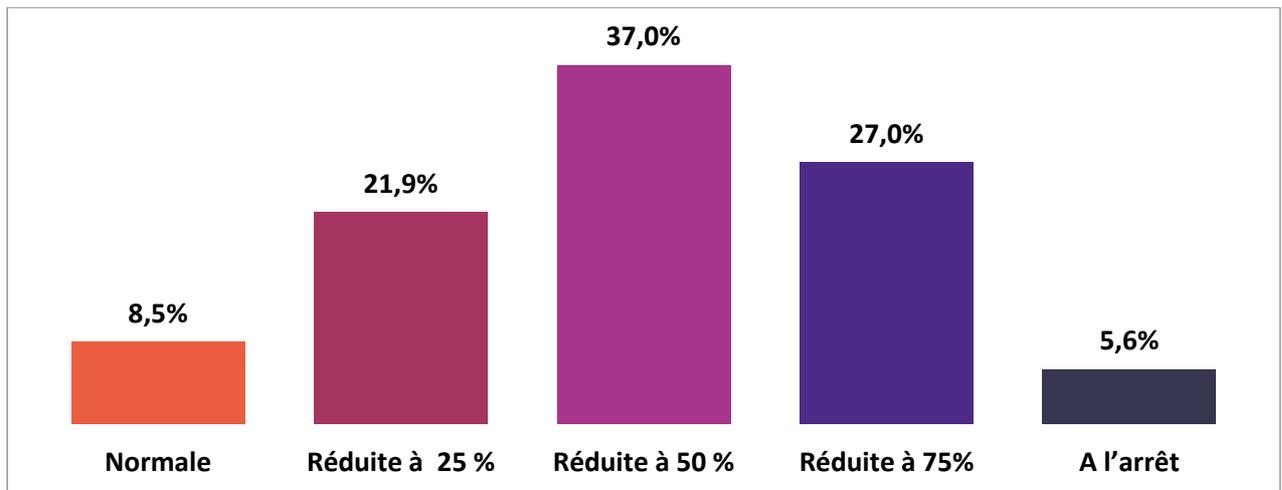


On ne constate pas d'écart des coûts liés à la mise en œuvre des mesures sanitaires entre les cabinets du barreau de Paris et ceux situés en région.

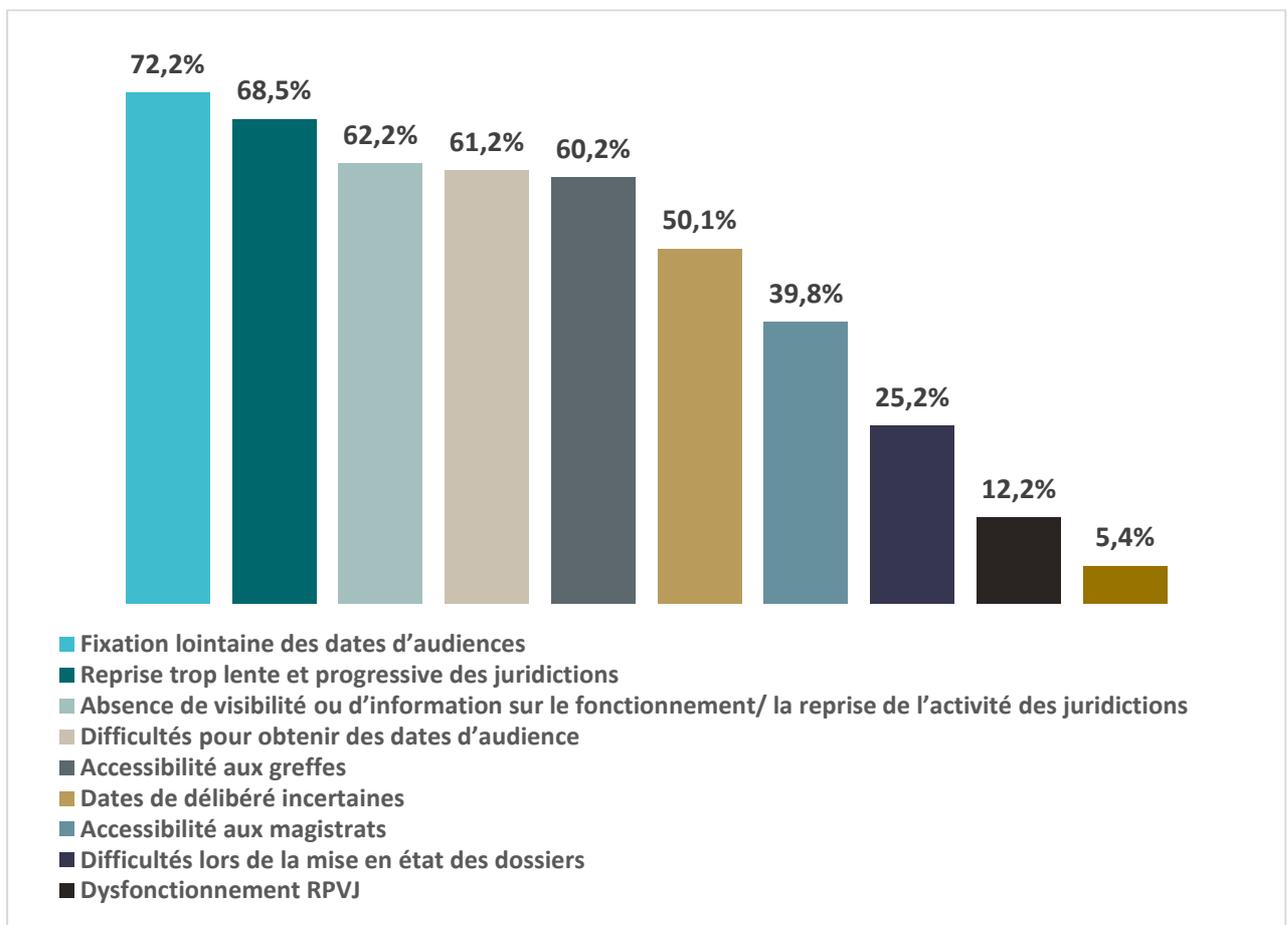
Q23 - Avez-vous demandé à bénéficier de la subvention Covid-19 à la mise en conformité de l'activité (cf. URSSAF) :

Réponse négative à cette question pour 97 % des avocats.

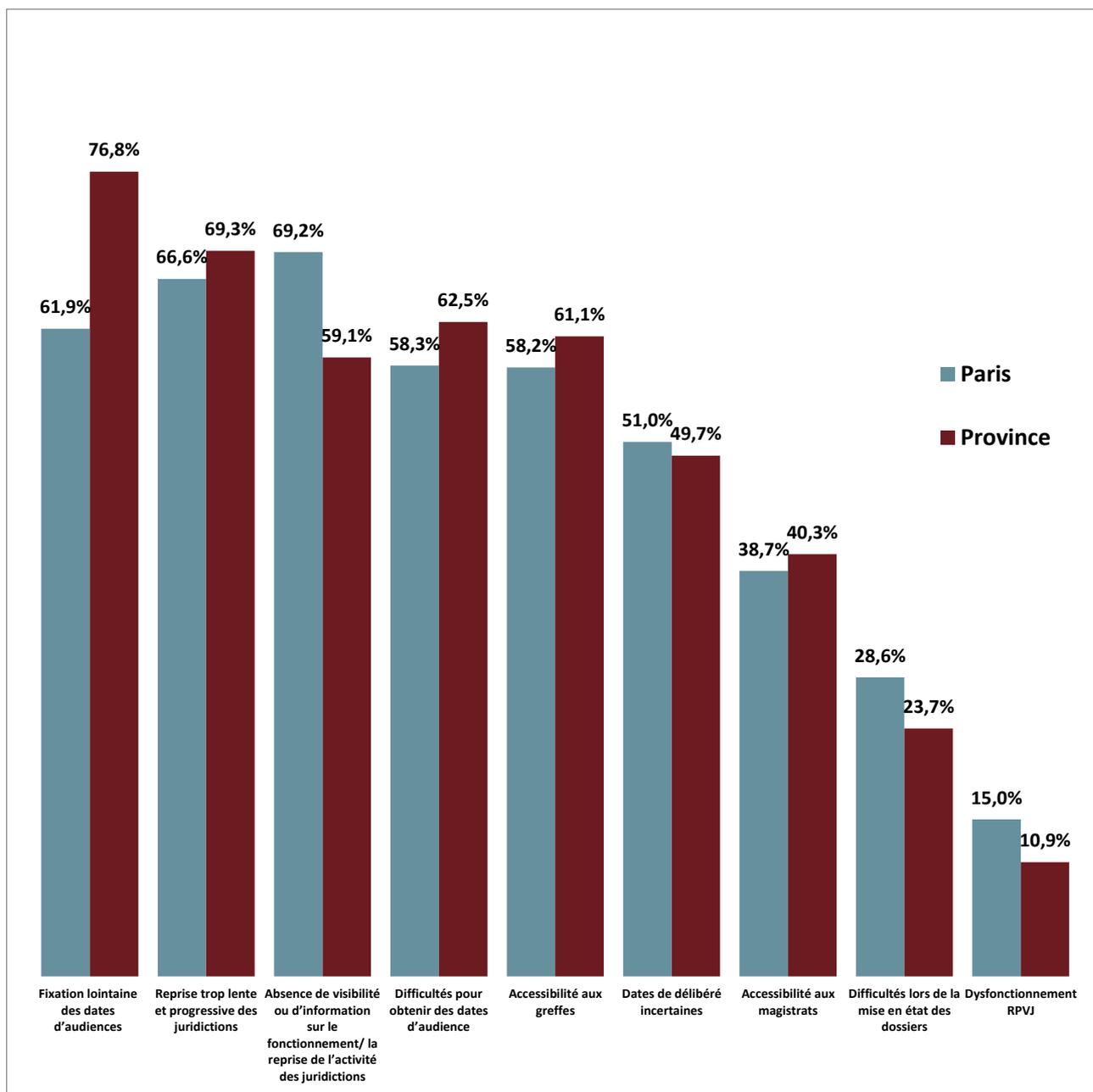
Q-24 Vous diriez que l'activité juridictionnelle est actuellement :



Q-25 Quelles difficultés rencontrez-vous auprès des juridictions ? (Choix multiples)



Détail Paris – province des principaux problèmes rencontrés auprès des juridictions



L'ordre des difficultés rencontrées auprès des juridictions varie entre le barreau de Paris et ceux situés en régions.

Ainsi pour Paris le premier problème réside dans l'absence de visibilité ou d'information sur le fonctionnement/reprise d'activité des juridictions, alors qu'en moyenne pour les barreaux de province c'est la fixation lointaine des audiences qui s'impose en tout premier lieu concernant les trois quarts des avocats interrogés en régions.

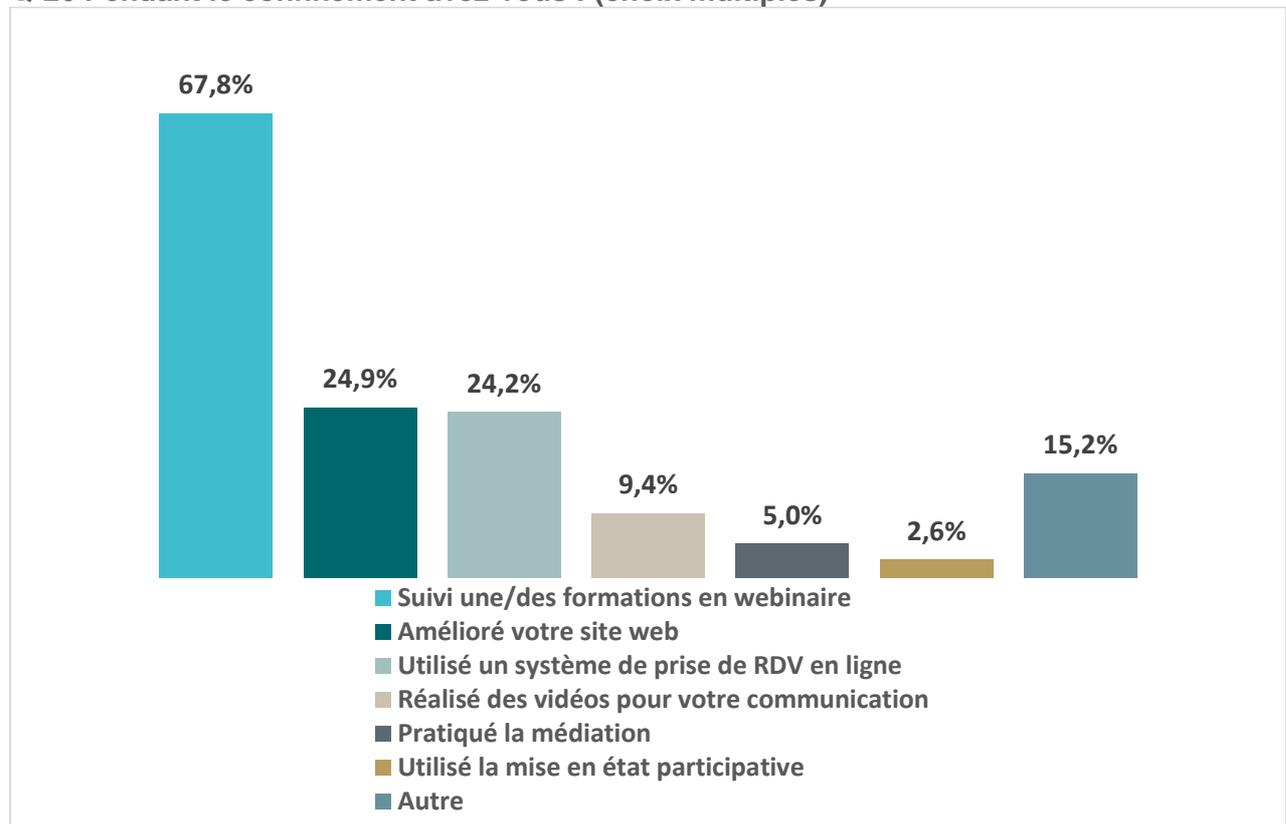
Il semblerait que ces derniers aient une meilleure visibilité sur l'organisation et la visibilité mais que celle-ci n'ouvrant que des horizons assez lointains, cela les amène à considérer que la

reprise des juridictions est trop lente et que l'accessibilité aux magistrats et aux greffes est problématique.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DURANT LE CONFINEMENT

CATEGORIES D'AVOCATS INTERROGES : TOUTES CATEGORIES D'AVOCATS

Q-26 Pendant le confinement avez-vous : (choix multiples)

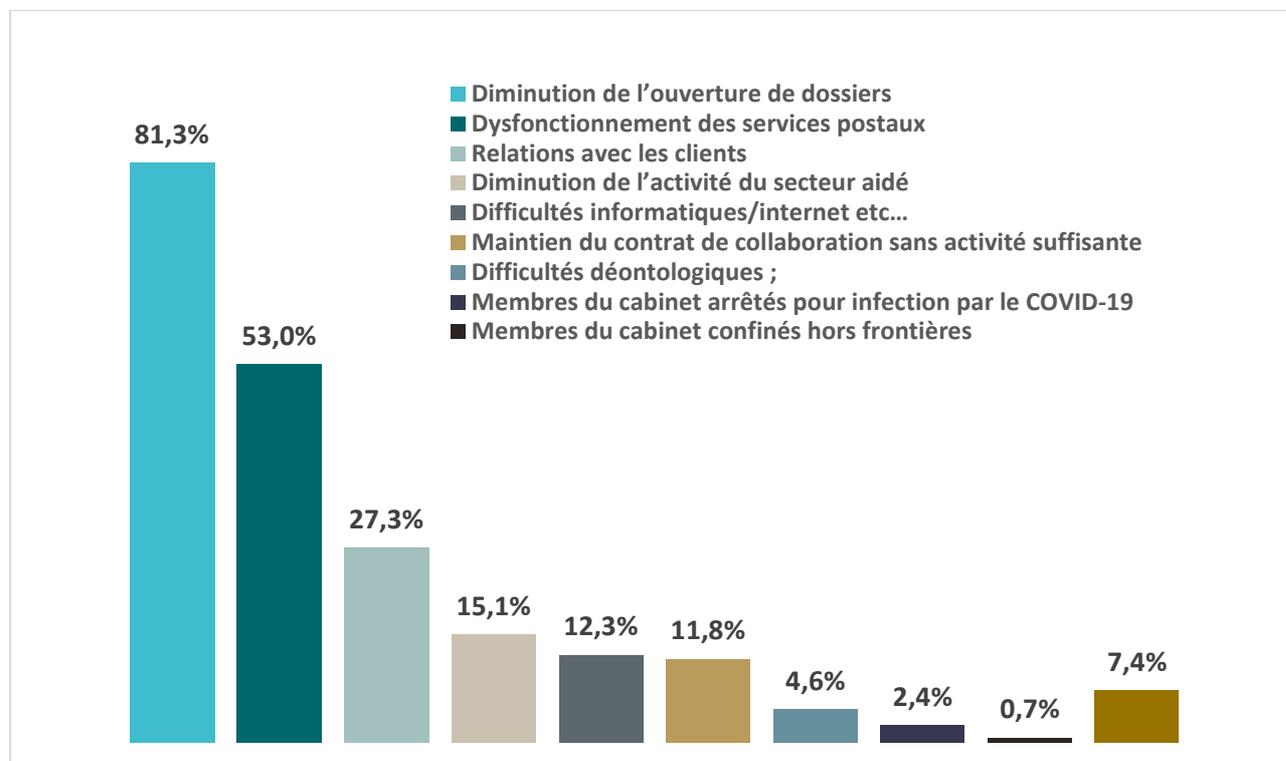


Nom	Pourcentage
Utilisé un système de prise de RDV en ligne	24,2%
Utilisé la mise en état participative	2,6%
Pratiqué la médiation	5,0%
Suivi une/des formations en webinaire	67,8%
Réalisé des vidéos pour votre communication	9,4%
Amélioré votre site web	24,9%
Autre	15,2%
N	2757

DIFFICULTES ET PRIORITES

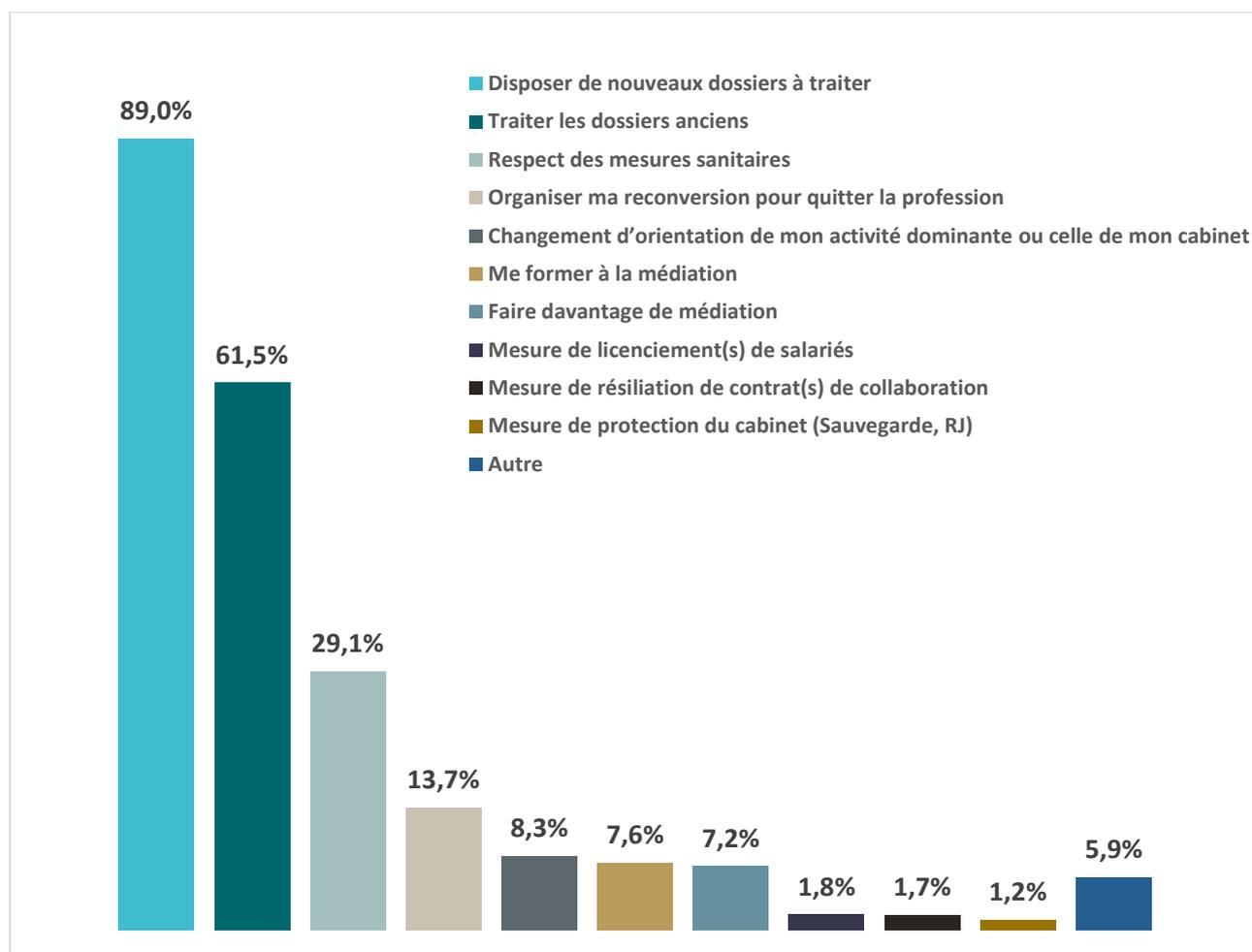
CATEGORIES D'AVOCATS INTERROGES : TOUTES CATEGORIES D'AVOCATS

Q-27 Quelles sont les autres difficultés d'exercice (hors juridictions) auxquelles vous êtes confrontés actuellement ? (Choix multiples)



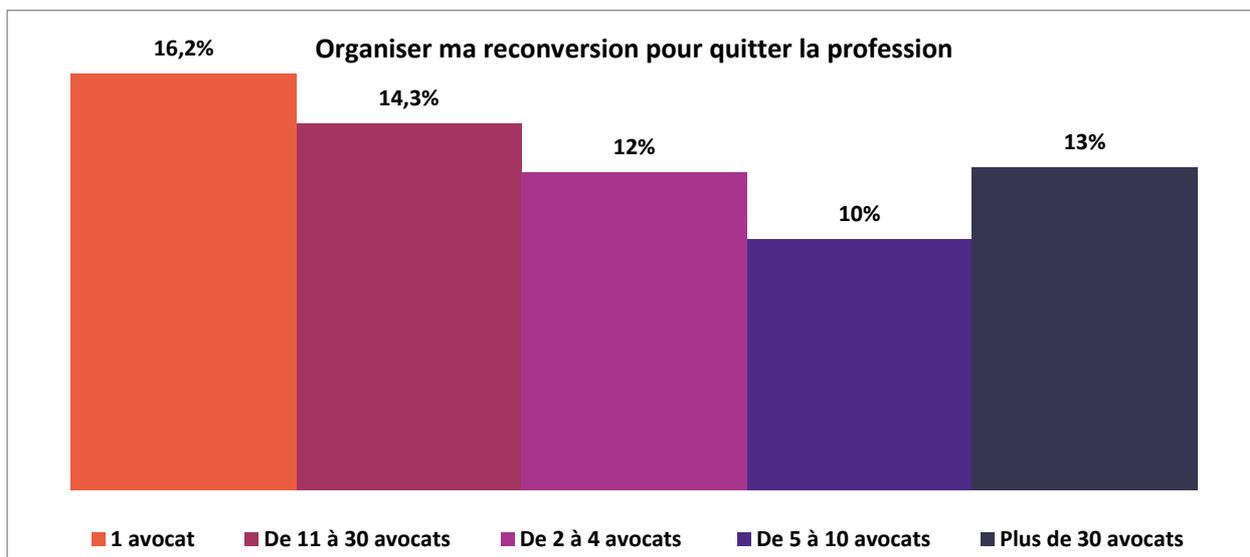
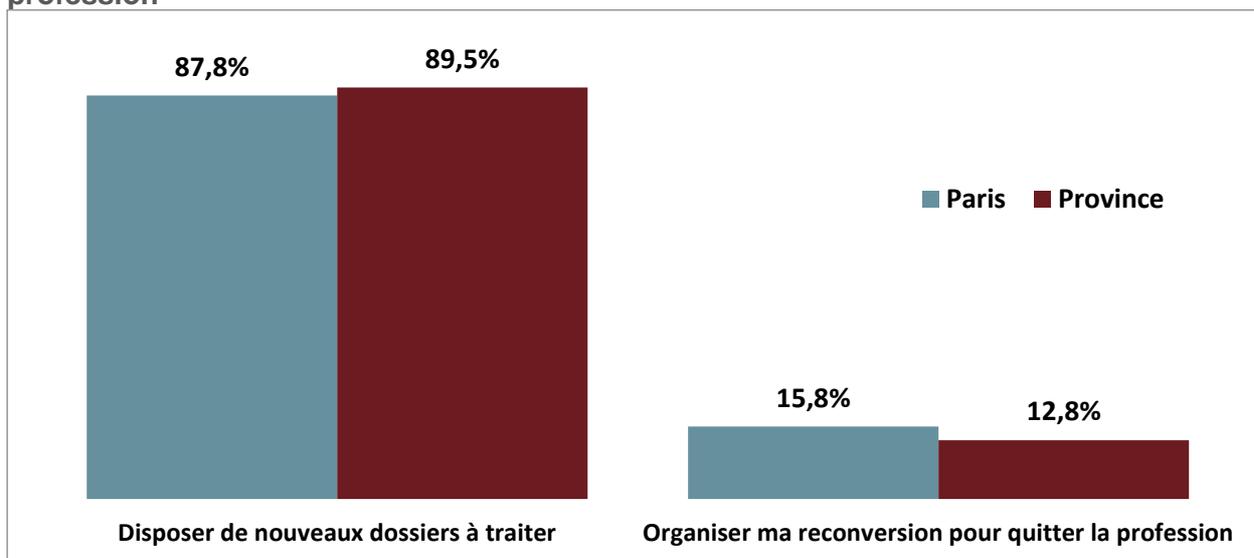
Le point relatif aux nouveaux dossiers, déjà abordé dans la partie de l'enquête liée à l'activité, ressort très majoritairement en tête des difficultés d'exercice dans cette période post confinement.

Q-28 Quelles sont vos priorités immédiates (choix multiples)



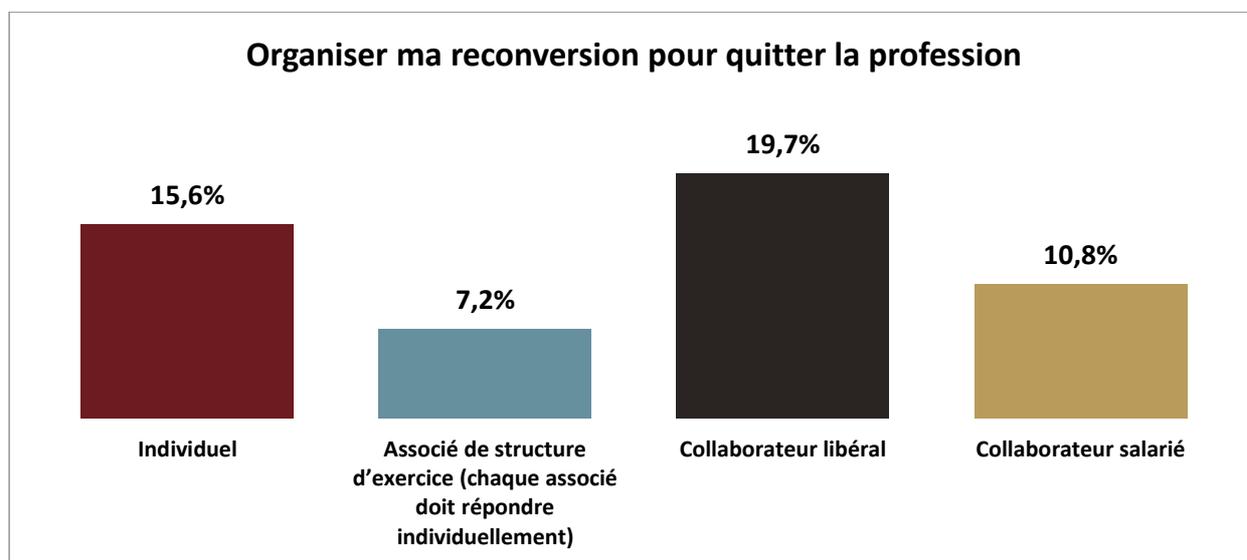
Nom	Pourcentage
Traiter les dossiers anciens	61,5%
Disposer de nouveaux dossiers à traiter	89,0%
Respect des mesures sanitaires	29,1%
Mesure de protection du cabinet (Sauvegarde, RJ)	1,2%
Mesure de licenciement(s) de salariés	1,8%
Mesure de résiliation de contrat(s) de collaboration	1,7%
Changement d'orientation de mon activité dominante ou celle de mon cabinet	8,3%
Faire davantage de médiation	7,2%
Me former à la médiation	7,6%
Organiser ma reconversion pour quitter la profession	13,7%
Autre	5,9%
N	4270

Détail du profil des répondants ayant coché « organiser ma reconversion pour quitter la profession »



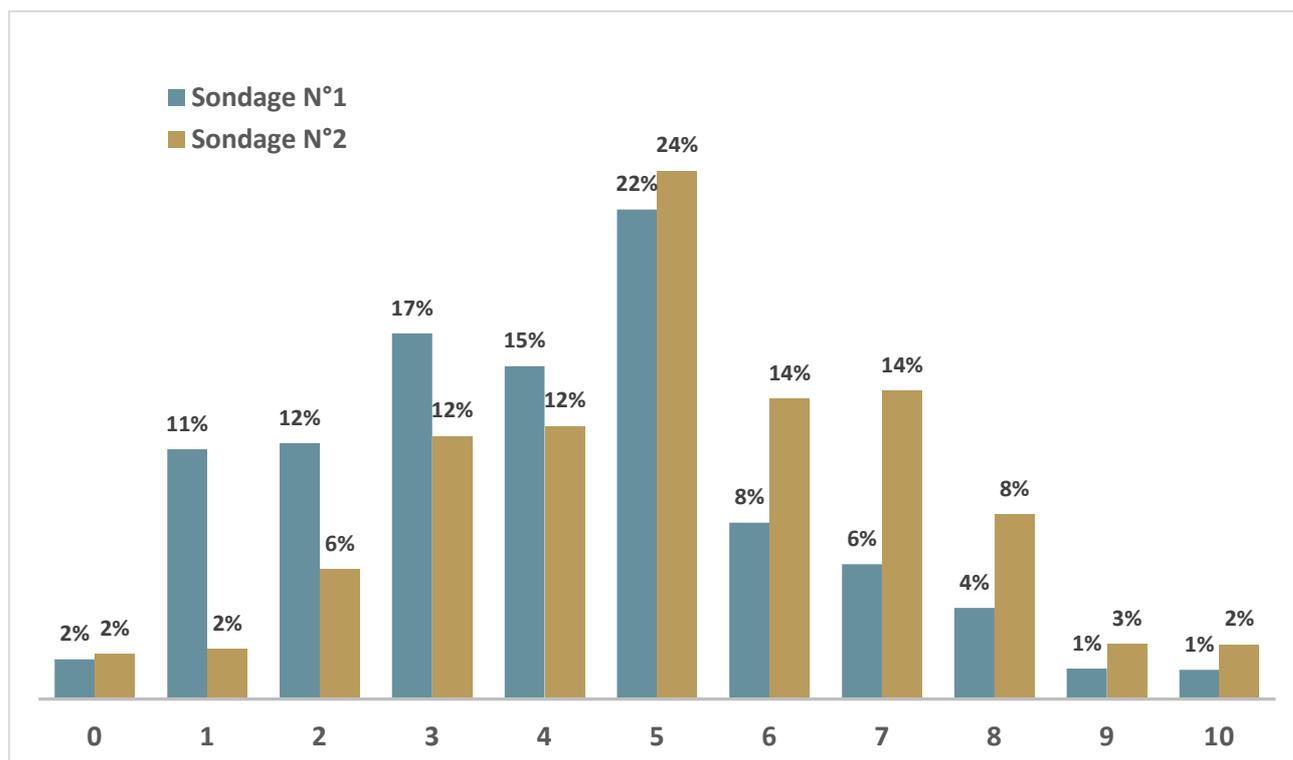
Organiser sa reconversion touche une plus grande proportion d'avocats solo.

Organiser ma reconversion pour quitter la profession



La question d'organiser sa reconversion se pose surtout chez les collaborateurs libéraux avec un taux de 20 % (1 sur 5), et les avocats individuels 16 %.

Q-29 Comment envisagez-vous votre activité dans les mois à venir ? Sur une échelle de 0 à 10 (0 très faible, 10 très dynamique) vous donneriez une note de :



Nom	Valeur
Moyenne	5,1
Médiane	5
1 ^{er} quartile	4
3 ^e quartile	7
Minimum	0
Maximum	10
N	4386

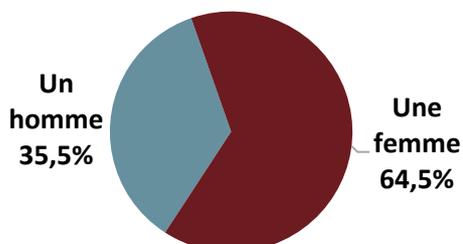
Entre les deux sondages l'indice de confiance progresse de 1 point.

Le niveau atteint 5,1 en moyenne et 5 pour la médiane (contre 4,1 précédemment en moyenne, et 4 en médiane précédemment) reste très moyen et les avis très partagés par rapport à l'avenir.

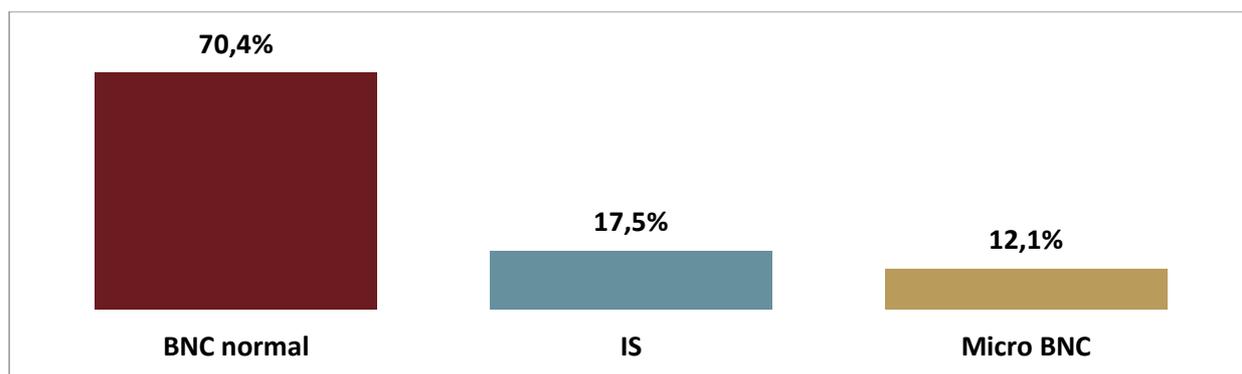
RENSEIGNEMENTS SIGNALÉTIQUES

CATEGORIES D'AVOCATS INTERROGÉS : TOUTES CATEGORIES D'AVOCATS PARTIE 1 - IDENTIFICATION DE LA CIBLE

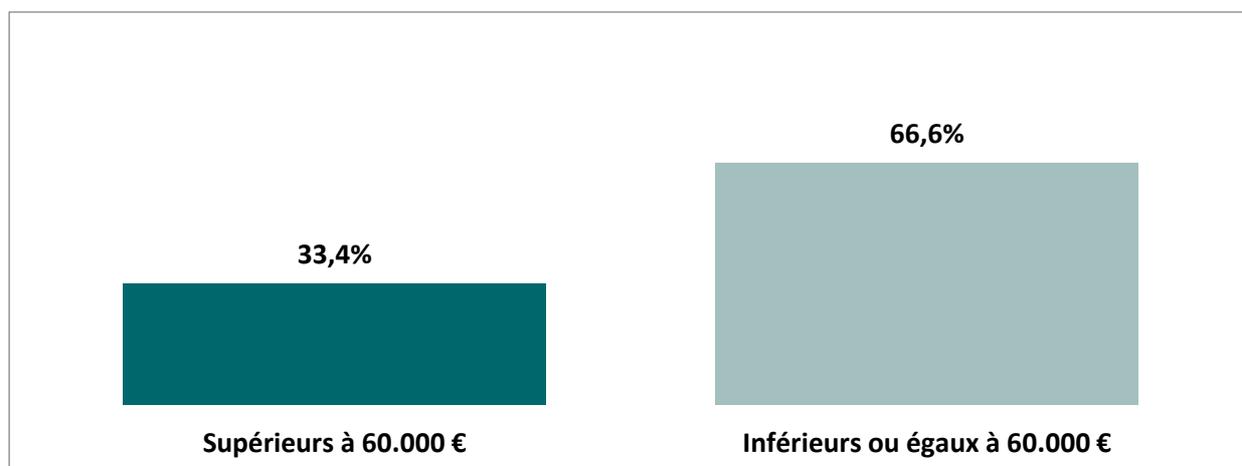
Q-1 Vous êtes ?



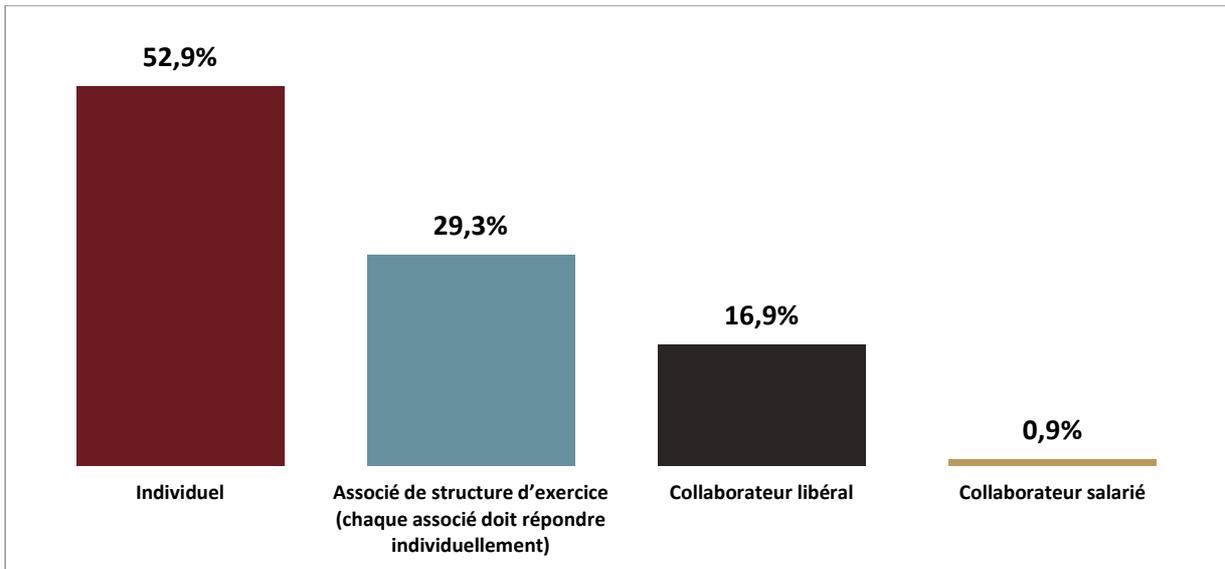
Q-2 Quel est votre régime fiscal professionnel ?



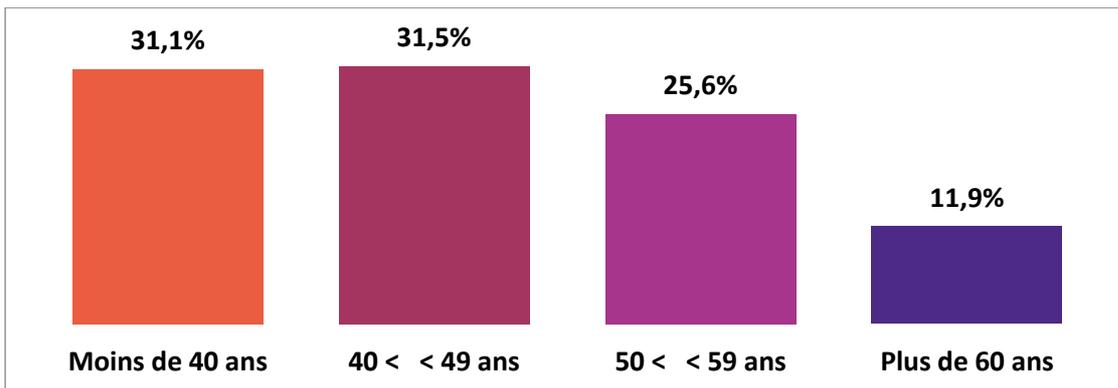
Q-3 En 2019, vos revenus ont été :



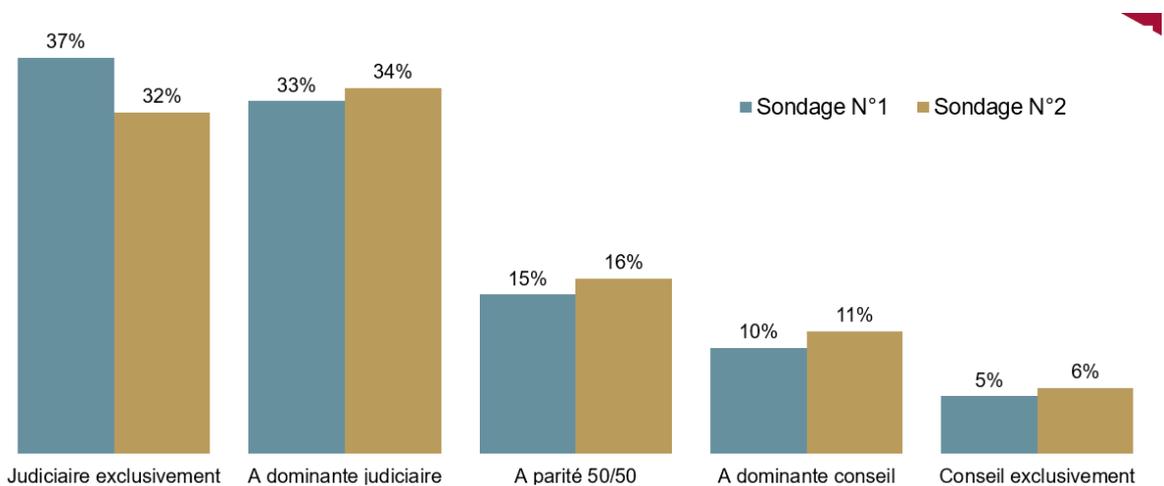
Q-4 Quel est votre statut professionnel ?



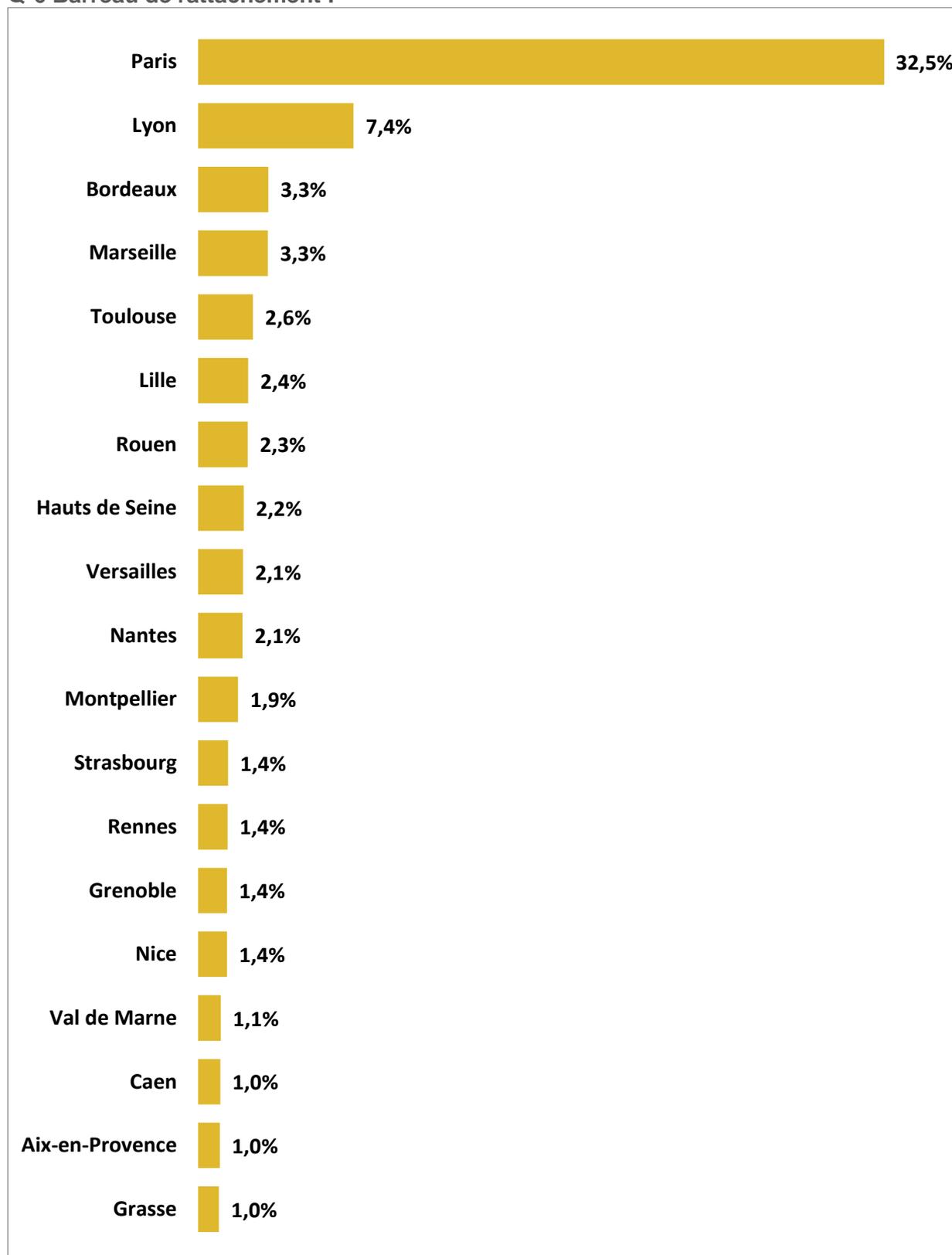
Q-5 Quel est votre âge ?



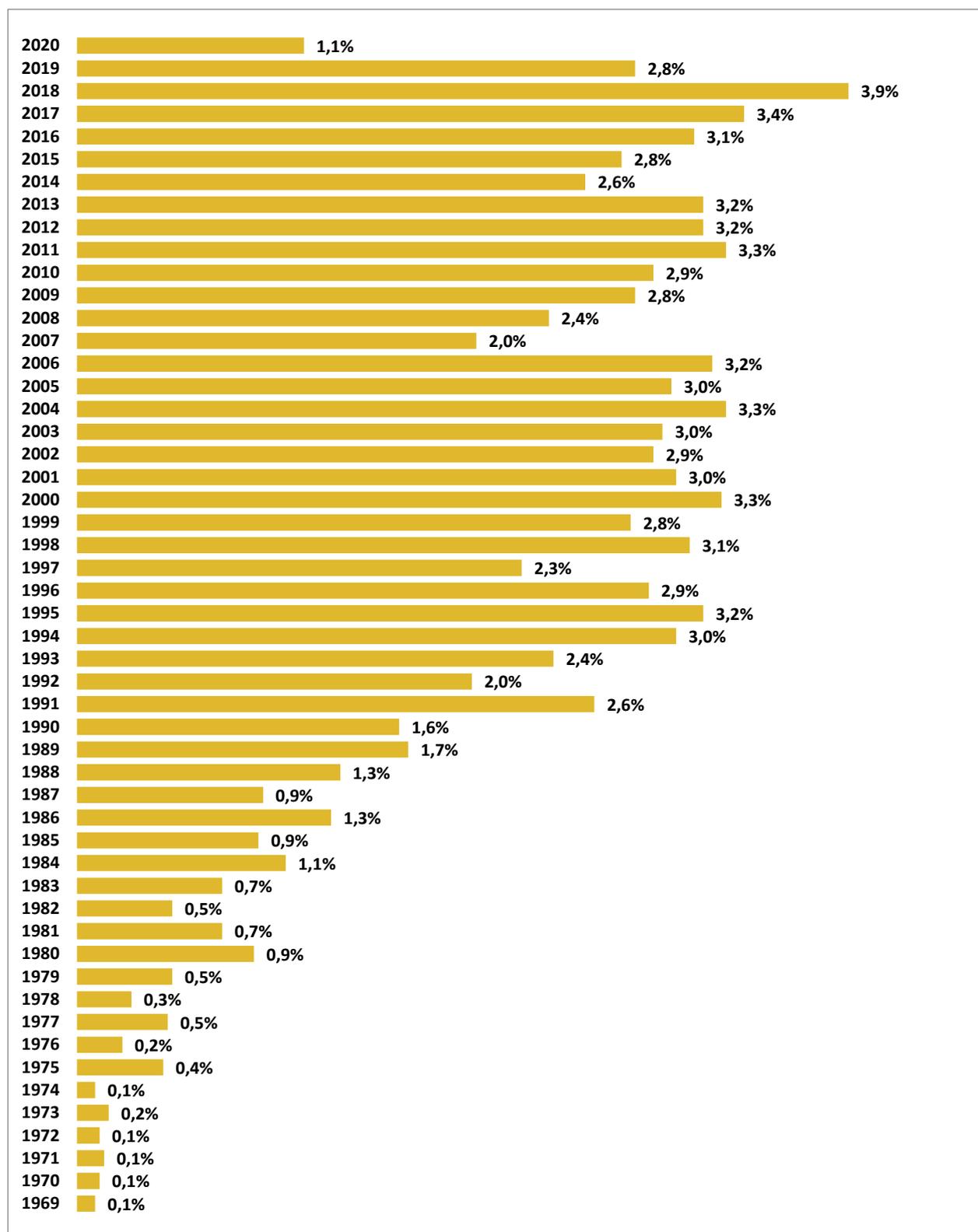
Q-7 Votre activité est :



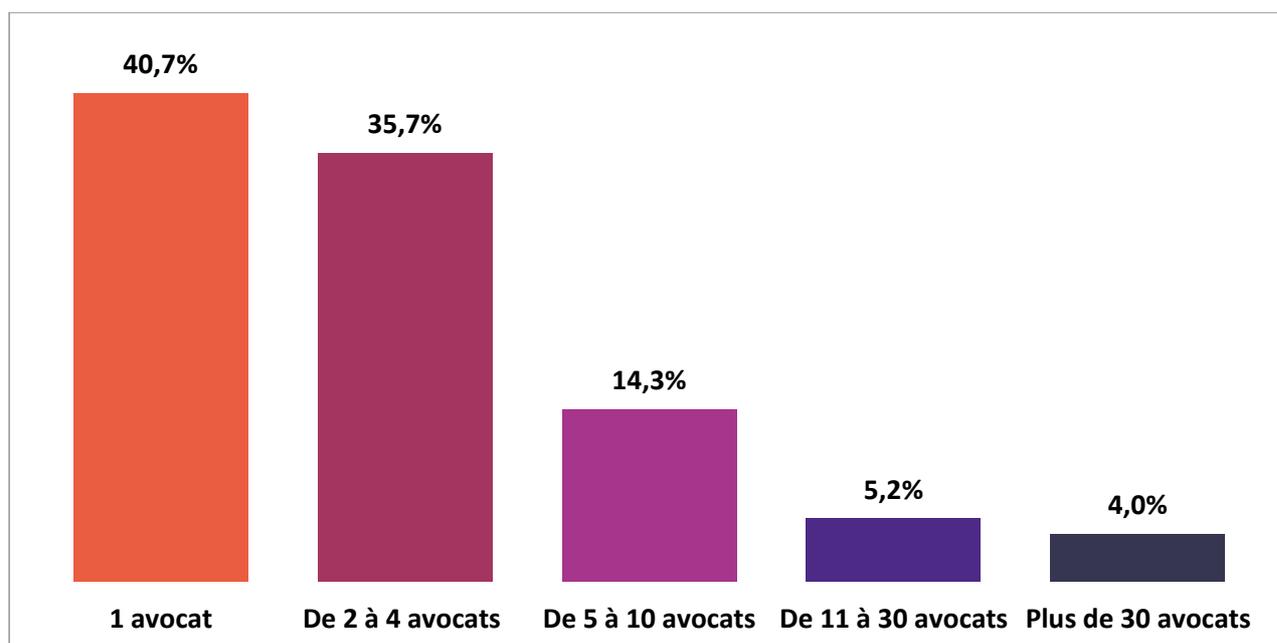
Q-6 Barreau de rattachement :



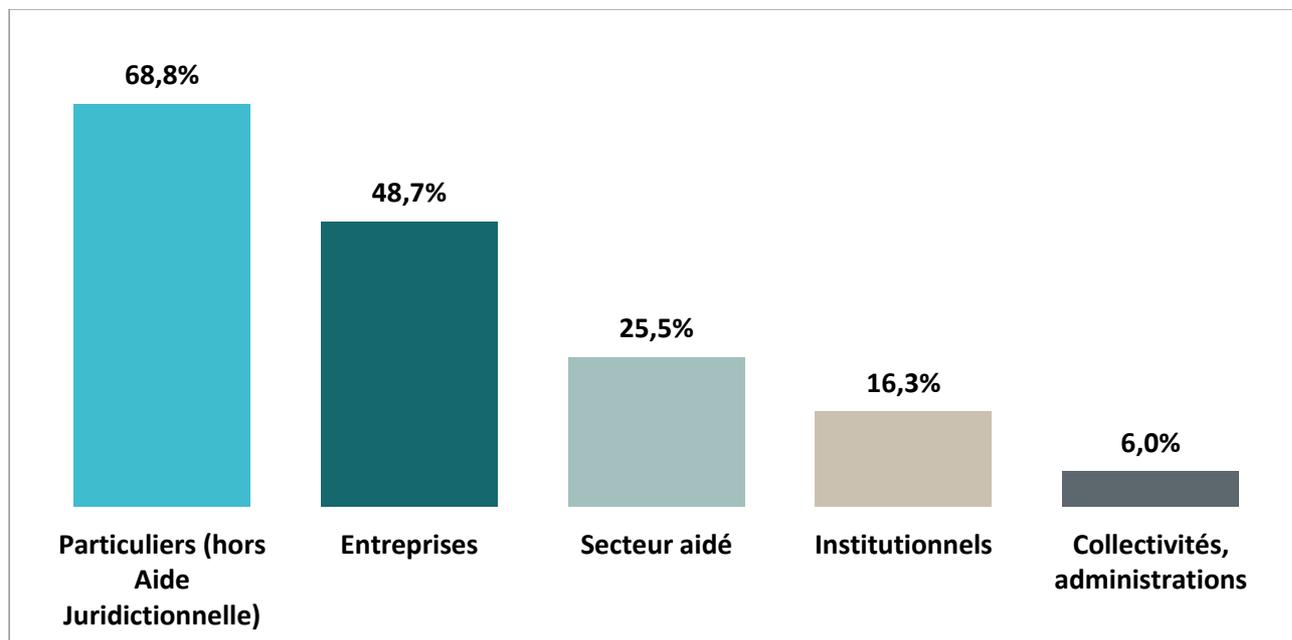
RS-1 En quelle année avez-vous débuté votre activité ?



RS-2 Y compris vous-même, combien d'avocats (y compris les collaborateurs) travaillent dans votre cabinet ?



RS-3 Personnellement, quel est actuellement votre principal type de clientèle ? (Choix multiples)



Annexe 1 – Détail des barreaux ayant répondu

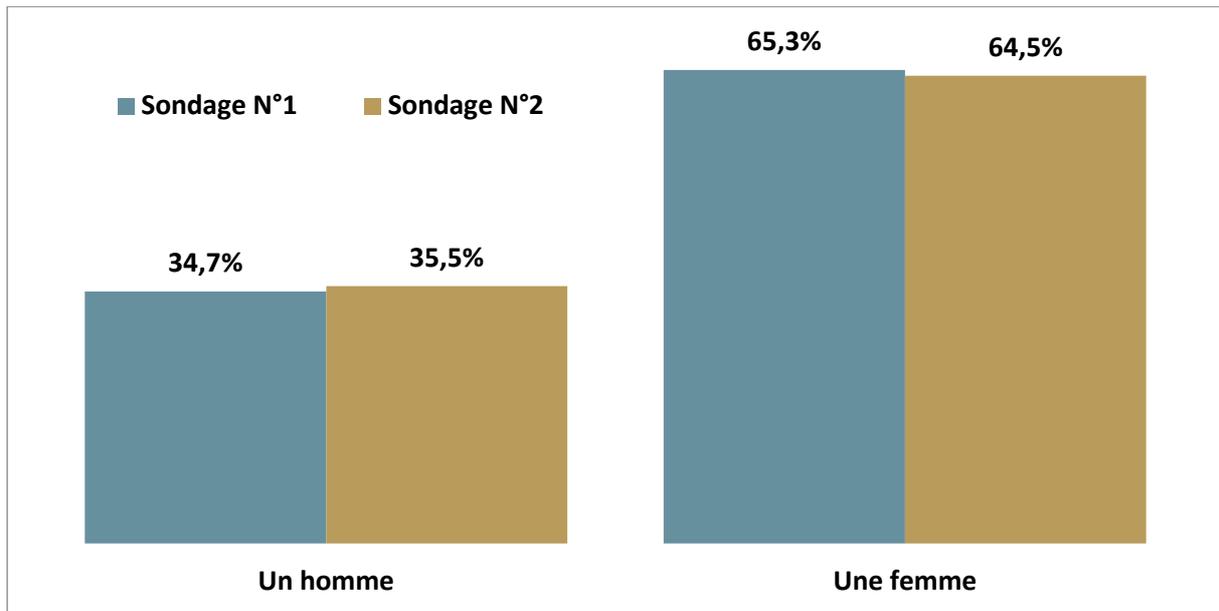
Nom	Pourcentage
Agen	0,3%
Ain	0,2%
Aix-en-Provence	1,0%
Ajaccio	0,2%
Albertville	0,2%
Albi	0,2%
Alençon	0,1%
Alès	0,1%
Alpes-de-Haute-Provence	0,0%
Amiens	0,3%
Angers	0,5%
Annecy	0,6%
Ardèche	0,2%
Ardennes	0,1%
Argentan	0,1%
Ariège	0,0%
Arras	0,2%
Aube	0,2%
Aurillac	0,1%
Auxerre	0,1%
Avesnes-sur-Helpe	0,0%
Aveyron	0,0%
Avignon	0,4%
Bastia	0,1%
Bayonne	0,5%
Beauvais	0,1%
Belfort	0,0%
Bergerac	0,0%
Besançon	0,3%
Béthune	0,3%
Béziers	0,3%
Blois	0,1%
Bonneville	0,1%
Bordeaux	3,3%
Boulogne-sur-Mer	0,1%
Bourges	0,1%
Bourgoin-Jallieu	0,2%
Brest	0,3%
Briey	0,0%
Brive-Corrèze	0,1%
Caen	1,0%
Cambrai	0,0%
Carcassonne	0,3%
Carpentras	0,2%
Castres	0,0%
Châlons-en-Champagne	0,1%
Chalon-sur-Saône	0,0%
Chambéry	0,5%
Charente	0,2%

Chartres	0,2%
Châteauroux	0,0%
Cherbourg	0,2%
Clermont-Ferrand	0,6%
Colmar	0,2%
Compiègne	0,2%
Coutances	0,2%
Creuse	0,0%
Cusset-Vichy	0,1%
Dax	0,1%
Deux-Sèvres	0,1%
Dieppe	0,0%
Dijon	0,6%
Douai	0,3%
Draguignan	0,3%
Dunkerque	0,1%
Epinal	0,2%
Essonne	0,5%
Evreux	0,2%
Fontainebleau	0,2%
Gers	0,1%
Grasse	1,0%
Grenoble	1,4%
Guadeloupe	0,3%
Guyane	0,0%
Haute Loire	0,1%
Haute-Marne	0,0%
Hauts-Alpes	0,1%
Haute-Saône	0,1%
Hauts de Seine	2,2%
Jura	0,2%
La Rochelle	0,3%
La Roche-sur-Yon	0,2%
Laon	0,0%
Laval	0,1%
Le Havre	0,3%
Le Mans	0,2%
Les Sables-d'Olonne	0,0%
Libourne	0,1%
Lille	2,4%
Limoges	0,3%
Lisieux	0,0%
Lorient	0,4%
Lot	0,0%
Lozère	0,0%
Lyon	7,4%
Mâcon-Charolles	0,2%
Marseille	3,3%
Martinique	0,2%
Mayotte	0,0%
Meaux	0,3%
Melun	0,3%
Metz	0,5%
Meuse	0,0%
Montargis	0,1 %
Montbéliard	0,0%
Mont-de-Marsan	0,1%
Montluçon	0,0%

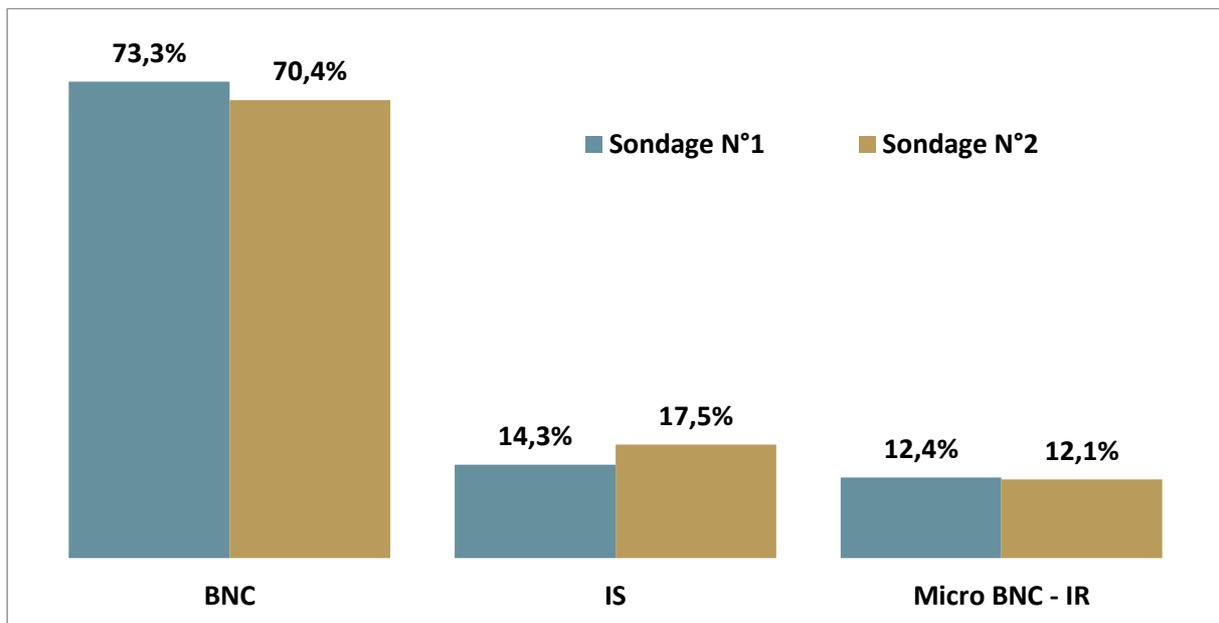
Montpellier	1,9%
Moulins	0,0%
Mulhouse	0,5%
Nancy	0,8%
Nantes	2,1%
Narbonne	0,1%
Nevers	0,0%
Nice	1,4%
Nîmes	0,5%
Nouvelle Calédonie	0,0%
Orléans	0,5%
Paris	32,5%
Pau	0,5%
Périgueux	0,1%
Poitiers	0,3%
Polynésie	0,1%
Pyrénées Orientales	0,5%
Quimper	0,2%
Reims	0,3%
Rennes	1,4%
Roanne	0,1%
Rouen	2,3%
Saint-Brieuc	0,2%
Saint-Denis Réunion	0,2%
Saintes	0,1%
Saint-Etienne	0,5%
Saint-Gaudens	0,0%
Saint-Malo	0,2%
Saint-Nazaire	0,4%
Saint-Omer	0,1%
Saint-Pierre Réunion	0,4%
Saint-Quentin	0,1%
Sarreguemines	0,1%
Saumur	0,0%
Saverne	0,1%
Seine Saint-Denis	0,6%
Senlis	0,1%
Sens	0,0%
Soissons	0,0%
Strasbourg	1,4%
Tarascon	0,1%
Tarbes	0,1%
Tarn-et-Garonne	0,1%
Thionville	0,1%
Thonon-les-Bains	0,3%
Toulon	0,7%
Toulouse	2,6%
Tours	0,3%
Tulle	0,1%
Val de Marne	1,1%
Val d'Oise	0,6%
Valence	0,3%
Valenciennes	0,3%
Vannes	0,3%
Versailles	2,1%
Vienne	0,2%
Villefranche-sur-Saône	0,1%
N	4386

Annexe 2 – Détail comparaison profils des répondants

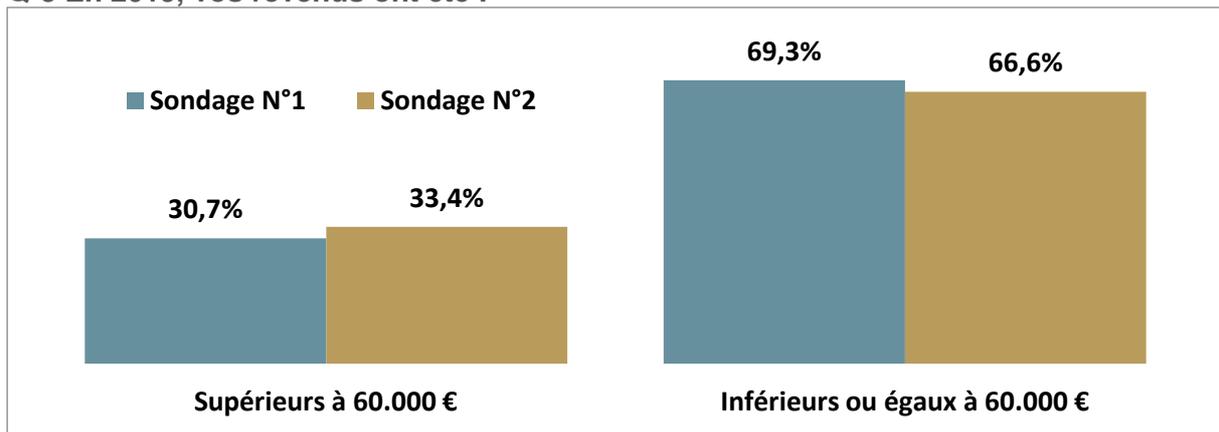
Q-1 Vous êtes ?



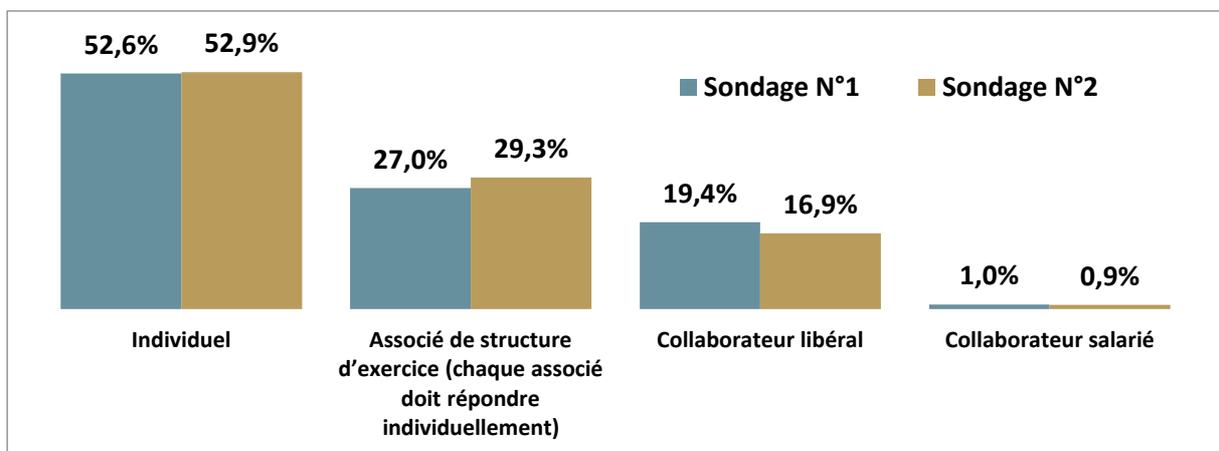
Q-2 Quel est votre régime fiscal professionnel ?



Q-3 En 2019, vos revenus ont été :



Q-4 Quel est votre statut professionnel ?



Q-5 Quel est votre âge ?

